



## UE 7 : Projet tuteuré

### La gentiane jaune



#### Commandité par Madame Stéphanie Flahaut

- chargée de mission pour la durabilité de la ressource Gentiane dans le Massif central au *Comité des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales*
- animatrice de l'association interprofessionnelle de la Gentiane Jaune « *Gentiana Lutea* »

#### Suivi par Messieurs Jacques Devedeux et Christian Perrier

enseignants

Fannie Bertrand

Maylis Lachaussée

Pierre Claux

Aurélien Pasty

Kevin Faure

Clément Jay

# Résumé

---

Typique des territoires d'estives d'altitude, la gentiane jaune fait part intégrante, depuis de nombreux siècles, de la dynamique locale de ces rudes milieux. La racine, reconnue pour sa saveur unique et ses vertus, notamment pharmaceutiques, ont permis le développement d'un marché économique au cœur de ces régions d'altitude souvent délaissées. Les apéritifs, les gélules médicinales, les tisanes, les cosmétiques et de nombreux autres produits justifient le regrouper d'un effectif croissant d'acteurs autour de cette plante patrimoniale.

Cependant certaines menaces pèsent sur la Fée jaune : arrachage intensif, climat, pratiques agricoles non adaptées, inorganisation de la filière... Tous ces paramètres viennent impacter les populations de *Gentiana lutea*, et la mise en place de réglementations ne sont pas toujours les bonnes solutions.

Dans le but de gérer durablement la ressource, certains acteurs sensibilisés aux problèmes en cours ont tiré la sonnette d'alarme. En 2014, « L'association interprofessionnelle de la gentiane » a alors vu le jour. Dans le cadre de leur travail sur la connaissance et l'amélioration de la gestion de la plante, l'association a fait appel à 6 étudiants de Licence Professionnelle Gestion Durable des Ressources en Agriculture pour se pencher sur le sujet sur une durée d'un mois. Leur objectif est d'entreprendre une enquête et une analyse de la situation à l'échelle d'une communauté de communes du Puy de Dôme. Le tout, dans le but d'appréhender la problématique localement et à l'échelle des massifs montagneux français et limitrophes. Leur territoire d'étude pourra alors servir de témoin et être représentatif de la gestion de la ressource à l'échelle du Cézallier et plus largement.

Toutefois la durabilité de la ressource, et par conséquent la pérennité de l'exploitation ancestrale de cette plante, ne sont-elles pas incompatibles avec une demande constamment croissante et antagonistes à une avancée industrielle ?



## Remerciements

Notre étude sur la gentiane jaune, nous a amenés à rentrer en contact avec divers acteurs de la filière. C'est grâce à leur collaboration, et à l'appui de notre commanditrice et de nos tuteurs, que nous sommes parvenus à présenter le rapport qui ci-présent.

Tout d'abord, nous remercions Madame Stéphanie Flahaut de nous avoir proposé un travail sur la gentiane jaune, nous soulignons l'intérêt suscité par cette étude, et le plaisir exprimé à participer à l'amélioration des connaissances, profitant à l'association Gentiane Lutea. Nous remercions Stéphanie pour son accompagnement, sa disponibilité, et ses précieux conseils.

Nous remercions également Messieurs Christian Perrier et Jacques Devedeux, enseignants responsables de suivre et d'appuyer notre projet, pour leur investissement, leur disponibilité et leurs recommandations.

Nous remercions les sept communes concernées, membres de la Communauté de communes d'Ardes-sur-Couze, et à leurs mairesse, maires, et adjoints qui ont accepté de nous recevoir et de répondre à nos questions. Merci pour leur disponibilité, leur soutien, et leur collaboration.

Nous remercions les propriétaires privés, les gentianaires, les négociants, les transformateurs, d'avoir pris le temps de considérer notre demande, et de répondre à nos interrogations.

Nous remercions les représentants des structures publiques et privées, pour le temps qu'ils ont consacré à nous informer, nous orienter, et chercher de la documentation sur laquelle nous appuyer.

Enfin, nous remercions généreusement tous les membres de l'association Gentiana Lutea, porteurs d'une passion et d'un dévouement hors pair en faveur de la gentiane jaune, qui nous ont encouragés dans notre démarche, transmis de riches informations, et offert l'opportunité de découvrir une filière complexe mais captivante.

Conservatoire Botanique National



# Sommaire

---

Introduction.....	1
I. La gentiane jaune et son contexte.....	2
A. Présentation de l'espèce.....	2
1. Ecologie.....	2
2. Biologie.....	2
B. Historique de son exploitation.....	3
C. L'exploitation actuelle.....	3
D. L'état des lieux de la ressource et de sa protection sur les principaux massifs français.....	4
1. Les Vosges : une ressource non évaluée mais un début de protection.....	4
2. Jura et la Suisse : des réglementations mais un déséquilibre.....	5
3. Les Alpes et alentours : des réglementations mais des inquiétudes.....	5
4. Les Pyrénées : une ressource récemment réglementée en Ariège.....	6
II. Délimitation et définition du contexte d'étude.....	6
A. Le contexte général de l'étude.....	6
B. Le Massif central : un territoire doté d'une grande richesse naturelle.....	7
1. La ressource.....	7
2. L'organisation de la filière.....	8
3. Aspect réglementaire.....	8
C. Le contexte Ardennes Communauté.....	9
III. Démarche et matériel.....	9
A. La démarche :.....	9
1. Le travail de bibliographie.....	10
2. Le choix des contacts.....	10
3. Les questionnaires.....	10
B. Le matériel correspondant à nos besoins.....	10
1. La bibliographie.....	10
2. La communication et organisation.....	11
3. Le traitement des données.....	11

IV. Les résultats.....	11
A. Analyse de l'enquête sur Ardes Communauté.....	11
1. La Fée jaune :.....	12
2. Exploitation et gestion.....	12
3. Difficultés rencontrées par les acteurs.....	13
4. La réglementation.....	14
B. Analyse de l'ensemble de l'étude.....	15
1. Les enjeux patrimoniaux et écologiques.....	15
2. Les menaces relevées à l'échelle globale.....	16
3. Les menaces relevées à l'échelle locale.....	18
V. Proposition d'outils visant à organiser la filière et à préserver la ressource.....	21
A. Les contrats / les conventions.....	21
B. Les registres.....	21
C. La sensibilisation et la communication.....	21
1. Le Guide des bonnes pratiques :.....	21
2. Des réunions d'information dans les régions concernées par la ressource :.....	21
D. La mise en place de réglementation.....	22
E. Les mesures relatives à l'activité agricole.....	22
F. L'outil cartographique.....	23
G. Le répertoire.....	23
H. Un label Massif central.....	23
I. La culture.....	23
VI. Discussions.....	24
A. Notre ressenti et les difficultés rencontrées.....	24
1. Analyse du travail, regard sur la problématique et viabilité des résultats.....	24
2. Difficultés rencontrées.....	24
3. Si c'était à refaire ?.....	24
Conclusion.....	25
Bibliographie.....	26
Webgraphie.....	28
Table des annexes.....	29

# INTRODUCTION

---

La gentiane jaune (*Gentiana lutea*), aussi appelée la Fée jaune, est une herbacée de la famille des Gentianacées. Cette plante présente un développement lent avec une première floraison entre 8 et 10ans et peut vivre jusqu'à 60ans.

A l'échelle internationale, l'aire de répartition de l'espèce est assez limitée, puisqu'elle s'étend uniquement sur les continents européen et asiatique, de l'Espagne jusqu'à la Turquie en passant par la France, la Suisse, l'Italie, et les pays d'Europe du Sud-Est. La reconnaissance de la gentiane jaune est issue de son large panel d'utilisation, car elle est valorisée dans les milieux économiques de l'agroalimentaire, de la pharmaceutique et de la cosmétique.

A l'échelle nationale, on retrouve la gentiane jaune sur les espaces d'estives, sur presque tous les massifs français : Pyrénées orientales, Massif central, Corse, Alpes, Jura, et Vosges. Dans le Massif central, on rencontre *Gentiana lutea* dans les départements suivants : Puy de Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Aveyron, Tarn, Aude, Hérault, Gard, Lozère, et Ardèche. L'étendue et l'abondance de son peuplement de gentiane sur le massif accordent à ce dernier le titre de premier territoire pourvoyeur de Fée jaune, d'où l'imposante valeur patrimoniale de cette plante.

Cependant, cette gentiane connaît un déclin quantitatif, d'origine multi-factorielle (accidents environnementaux, pratiques agricoles, exploitation excessive...), ce qui a amené certains départements français à imposer une réglementation, par le biais, notamment, d'arrêtés préfectoraux, visant à encadrer, voire interdire, sa cueillette. Néanmoins, aujourd'hui, aucun texte réglementaire ne concerne le Massif central. Ce constat sur l'évolution de la ressource et la mise en place, ou *a contrario*, l'absence de réglementation questionnent, voire alarment, les acteurs de la filière gentiane.

Pour ce faire, Gentiana Lutea, association interprofessionnelle de la gentiane jaune, créée en 2014, vise à la protection de la ressource, la structuration et le développement de la filière, ainsi que la mise en valeur et la promotion de la plante et de ses produits. De ce fait, en connaissance du contexte global et des objectifs de l'association, nous avons cherché à comprendre comment sont gérées les estives à gentiane jaune sur les massifs montagneux français et limitrophes.

Dans l'optique de présenter notre travail, nous avons élaboré ce rapport en six parties. Dans un premier temps, nous présenterons les informations essentielles à la connaissance de la gentiane jaune, sa biologie, ses intérêts et sa répartition. Ensuite nous aborderons la présentation du contexte général de l'étude et du secteur géographique associé. Dans un troisième temps, nous détaillerons la méthode appliquée et le matériel utilisé. Subséquemment, nous analyserons les résultats de l'étude, en annonçant les enjeux associés à la gentiane jaune et les facteurs qui la menacent. Puis, nous proposerons des outils à mettre en œuvre visant à mieux connaître, préserver, gérer et organiser l'exploitation de la ressource, dans un souci de durabilité. Enfin, nous conclurons ce travail par une partie discussion, mettant en valeur nos ressentis et difficultés.



## I. La gentiane jaune et son contexte



### A. Présentation de l'espèce

En Europe, il existe une trentaine d'espèces de gentianes. Parmi elles, la grande gentiane ou gentiane jaune (*Gentiana lutea*) est une herbacée dicotylédone vivace. Elle possède un développement lent (50 à 60 ans). Sa floraison est aléatoire et commence à partir de 8 à 10 ans. Elle se caractérise par un port dressé et peut atteindre jusqu'à 150 cm (dans le Massif central, sa taille varie entre 80 et 120 centimètres). Ce végétal est de type géophyte, c'est-à-dire qu'il passe l'hiver sous forme végétative racinaire, par conséquent, il est extérieurement inapparente pendant quelques mois. La plante est hermaphrodite et antomogame.

#### 1. Ecologie

C'est une plante d'altitude, on la retrouve sur les collines et montagnes, de 500 à 2000 m environ. Elle préfère un climat humide à pluviométrie supérieure à 1 200 mm/an. Elle vit principalement dans les milieux suivants : prés, pâturages, nardaies et plus généralement sur les zones d'estives. Il est à noter qu'elle est toujours plus ou moins liée aux troupeaux, notamment bovins. Cette gentiane profite du pâturage extensif car elle n'est que rarement mangée par les bovins et prolifère ainsi localement. La gentiane jaune est indifférente vis-à-vis de la texture du sol et s'accommode de pH variés. Néanmoins, elle possède une préférence pour des sols calcaire, riches en humus, frais et bien drainés. Elle apprécie les milieux exposés au soleil ou sous-demi-ombre (prés-bois, lisières forestières), en évitant une exposition plein sud. Cette variabilité par rapport au pH se traduit par l'existence de plusieurs écotypes de gentiane jaune : écotypes acidophiles en particulier en Auvergne et dans les Vosges, écotypes calcicoles en particulier dans les Alpes et le Jura.

#### 2. Biologie

##### a. *Les feuilles*

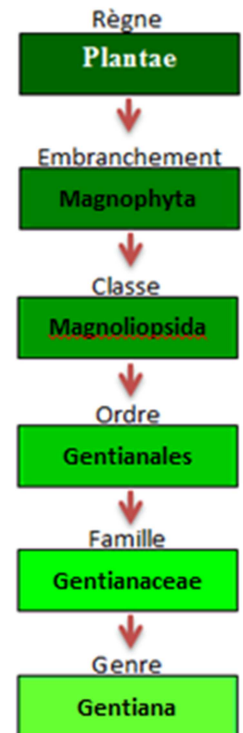
Les feuilles sont opposées, ovales, à apex aigu et à 5 ou 6 nervures convergentes. Ce sont des feuilles pétiolées, en rosette à la base, sessiles et embarrassantes sur la hampe florale. Elles sont glabres et glauques.

##### b. *Les fleurs*

Les fleurs se situent sur une hampe florale creuse et robuste sans rameaux, d'environ 1 m, en étage. Elles sont pédonculées, verticillées et situées à la base des feuilles, sur la partie supérieure de la tige. Elles sont de couleur jaune. Le calice est membraneux, fendu d'un côté en forme de spathe. La corolle est en roue, sans plis à la gorge, à 5 à 9 lobes très profonds, lancéolés, aigus et étalés. Les étamines sont au nombre de 5, elles sont libres et de couleur rose claire. Le stigmate est enroulé en dehors. La floraison se déroule de juin à août selon les propriétés pédoclimatiques. L'ovaire est supère et possède une seule loge. Le fruit est une capsule ovoïde acuminée. Il possède un mode de dispersion barochore. Les graines sont ovales, comprimées et ailées. La gentiane possède un faible potentiel germinatif et ses graines sont stériles durant les trois premières années de floraison.

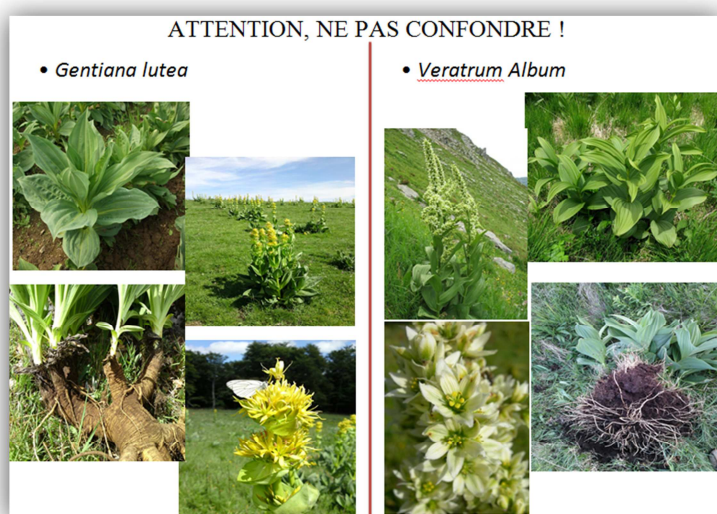
##### c. *Les rhizomes*

L'organe souterrain est un rhizome d'où partent de grosses racines, permettant alors à la plante de se développer et de donner des touffes. C'est cette partie, invisible en surface, qui est utilisée pour ses principes actifs. Son potentiel de bouturage est faible. Le rhizome peut atteindre 8 cm de diamètre. Ses racines adventives sont dures et cassantes. Cet appareil racinaire, pesant entre 600 g et 3 kg (voire jusqu'à 6 ou 7 kg) a une odeur rappelant celle des figes séchées et une saveur de prime abord sucrée, qui devient ensuite amère.



**d. Principes actifs :**

Les principes actifs majeurs sont des hétérosides amers (gentiopicrosides, amarogentine). Les autres sont divers : glucosides et polysaccharides (gentianose, gentiopicrine, gentiamarine, gentisine, inuline, pectine...), des alcaloïdes en faible quantité (gentianine), des acides phénols, des traces d'un tanin (acide gentiotannique) et des composés aromatiques qui n'apparaissent que progressivement au fur et à mesure des années de développement de la plante. Le mode d'action de la gentiane jaune dérive surtout de ses principes amers qui déclenchent, au contact de la langue, une sécrétion salivaire et gastrique, stimulant l'appétit et l'ensemble des fonctions digestives, d'où son nom de Quinquina des pauvres, qui lui est parfois attribué. La racine est encore amère à une dilution de 1/12 000. L'amarogentine pure a un goût encore plus prononcé, sa saveur étant perceptible à une dilution de 1/50 000. Ce serait la racine la plus amère connue à ce jour. La gentiane jaune est également tonique, antiseptique (en particulier contre le Staphylocoque doré), antispasmodique, antipyrétique, et joue un rôle dans les défenses immunitaires en stimulant la production de leucocytes. La gentiopicrine, en particulier, est responsable des propriétés fébrifuges, elle a longtemps été utilisée contre le paludisme.

**e. Confusion possible**

Il ne faut pas confondre la gentiane et le Vérateur blanc (*Veratrum album*), ce dernier étant très toxique. Ces deux espèces se ressemblent fortement et il est difficile de les différencier avant la floraison : l'une jaune, l'autre blanche. Cependant, un regard avisé est capable de les différencier. En effet, le vétrate possède des feuilles alternes alors que la gentiane a des feuilles opposées. On peut aussi les distinguer grâce à leurs racines : à la cassure, celle du Vérateur est blanche alors que celle de la gentiane est jaune. (cf. document au ci-contre, photos de Stéphanie Flahaut)

**B. Historique de son exploitation**

D'après l'Histoire, *Gentiana lutea* tire son nom de Gentius, dernier roi d'Illyrie, premier à vanter les bienfaits de cette dernière, au II<sup>ème</sup> siècle avant JC.

Olivier de Serres, agronome français de la Renaissance, est le premier à reconnaître les vertus curatives de cette plante. En France, la racine est exploitée depuis le II<sup>ème</sup> siècle. En 1980, la France produisait 2 500 tonnes de racines fraîches. (source : FranceAgriMer) De plus, il est à noter, que depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, la gentiane est également cultivée, par Pernod Ricard notamment pour l'élaboration d'une boisson apéritive, la Suze. En 2010, d'après les chiffres du Recensement Général Agricole, la France abritait 16 exploitations agricoles de gentiane, pour 50ha exploités. En 2015, la surface a atteint 60/70ha.

**C. L'exploitation actuelle**

Il faut compter entre 20 et 30 ans pour récolter les premières racines de *Gentiana lutea*. La récolte est saisonnière et s'effectue sur une période de 6 mois, allant de mai à octobre. A des fins d'identification plus aisée, il est préférable de prélever les racines de gentiane pendant la période de floraison, évitant ainsi la confusion avec le Vérateur blanc (*Veratrum album*), qui est toxique. Il est reconnu que si l'arrachage est réalisé avant la période de dissémination (août – septembre), ce dernier impactera négativement la reproduction. La récolte consiste à déterrer les racines les plus âgées, qui peuvent présenter plusieurs ramifications de 3 à 6cm de diamètre, et de 30 à 40cm de long au minimum.



La récolte est la plupart du temps réalisée de façon manuelle et traditionnelle par des arracheurs « spécialisés » appelés « gentianaires » ou « gençanaires », à l'aide d'une pioche ou d'un outil conçu spécialement à cet usage, appelé « fourche du diable ». Cette méthode d'arrachage requiert d'importantes capacités physiques et induit un besoin conséquent en main d'œuvre, tout en imposant un savoir-faire maîtrisé. Cependant, l'arrachage peut également être effectué de façon mécanique, à l'aide d'une mini pelle mécanique pesant environ trois tonnes. Mais l'utilisation de ce matériel est onéreux, et véhicule une image illustrant l'industrialisation et la pollution des milieux. Par ailleurs, la mini pelle est soupçonnée de perturber les milieux et de négliger la sélection des racines de gentiane dont le stade de développement est variable. Les gentianaires doivent veiller à replacer les mottes de terre et d'herbe après l'arrachage, et à ne pas travailler un sol trop sec ou trop humide.

Une fois la racine sortie de terre, elle est préparée. On coupe au niveau du collet et le bourgeon est jeté. Seuls le rhizome et les racines qui en dépendent sont conservés. Ensuite, on retire grossièrement la terre et enfin, la racine est mise en sac. Soit elle est vendue telle-quelle, ou bien, mise à sécher. Elle sera coupée et/ou lavée, uniquement si cela est demandé par le client. La racine de printemps est plus amère que la racine d'automne qui est plus sucrée.

Les gentianaires représentent une centaine d'emplois saisonniers en France, reconnus par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ils peuvent évoluer au sein de microentreprises ou en tant qu'autoentrepreneurs. L'exploitation de la gentiane jaune est représentée à 80% par de la cueillette sauvage (des racines) (*source CPPARM*), et les 20% restants sont issus de la culture (en système conventionnel ou certifié AB), avec des rendements de 20 à 50 tonnes de matière fraîche/ha. Cette activité d'arrachage concerne les massifs du territoire français, et cela même plus largement.

## **D. L'état des lieux de la ressources et de sa protection sur les principaux massifs français**

Les populations de gentiane jaune n'ont pas les mêmes dynamiques, ni les mêmes statuts, dans les différents départements de France et alentours. Cela est principalement dû à l'histoire des liens qu'entretiennent les hommes avec la plante. Globalement, une baisse de la population de gentiane est remarquée sur le territoire français. La pression de l'exploitation de la ressource y est pour beaucoup. C'est notamment pour cela que dans certains départements il a été mis en place une réglementation sur la cueillette, sous forme d'arrêtés préfectoraux. Ces derniers découlent de la directive Habitats. D'après l'Institut National du Patrimoine Naturel, l'espèce est classée favorable dans la région Alpine et Méditerranéenne, mais jugée comme défavorable/inadéquate dans la région continentale. (*cf. annexe 1*). Cependant cette régulation a des impacts sur la population de gentiane, son territoire, la filière et la société. En vue de mieux appréhender la situation, un état des lieux de la ressource et de sa gestion s'impose. Dans cette partie, il est à noter que nous n'aborderons pas le cas du Massif central, nous y reviendrons ultérieurement.

### 1. Les Vosges : une ressource non évaluée mais un début de protection

Dans le secteur des Vosges, l'état de la ressource est peu connu. Il existe de nombreuses stations où elle est présente dans le département. Cette zone présente une activité de distillerie importante. Quoi qu'il en soit, seule la réserve de Tanet-Gazon-du-Faing, de 505 hectares, est réglementée, toute activité concernant la ressource est interdite. L'origine de cet arrêté préfectoral provient, d'une part, de la réglementation induite par le titre de réserve de la zone, d'autre part, du fait des ressentis de riverains qui ont longtemps observé une diminution de la population de Fée jaune. A ce jour, la réglementation est contrôlée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ce dernier met en avant la continuelle baisse de population, mettant notamment, en cause un enrichissement croissant, préjudiciable à la gentiane, qui disparaît progressivement. Cependant, aucune mesure, ou simplement étude, ne vient étayer les constats visuels des uns et des autres. Il semblerait que ce territoire n'attribue pas de renommée bien particulière à la gentiane jaune, contrairement à d'autres secteurs.

### 2. Jura et la Suisse : des réglementations mais un déséquilibre

La région Franche-Comté présente une importante population de gentiane qui a toujours été exploitée dans un but artisanal et traditionnel. Aujourd'hui, le secteur est soumis à plusieurs réglementations relatives à l'exploitation de la gentiane. En Haute-Saône celle-ci est strictement interdite. Dans les départements du Doubs et du Jura, l'arrachage ne peut être pratiqué que sur les terrains privés, par les propriétaires ou leurs ayants-droits.

Cette récolte est soumise pour approbation, au conseil municipal, d'un plan de cueillette avec une localisation du site. La mise en place de ces arrêtés préfectoraux a pour origine un travail mené en collaboration entre le Conservatoire Botanique de Franche-Comté et la Direction Régionale de l'Environnement. Leur intérêt s'est porté sur la gentiane suite à des constats d'inventaires et de retours de ressentis de particuliers inquiets. Ces derniers ont mis en avant la diminution de la ressource qui a alors atteint le statut d'espèce en danger. Suite au travail effectué par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, une étude de fond sur les menaces pesant sur des espèces a été mise en œuvre. A l'issue de ces travaux, la gentiane a été définie comme étant une espèce menacée. Elle a donc été inscrite sur la liste rouge et des arrêtés préfectoraux ont été instaurés. La mise en place de cette réglementation a engendré une diminution significative de l'activité d'extraction.

Ceci a eu des conséquences non négligeables sur la ressource qui s'est alors développée à l'excès, venant concurrencer les espèces fourragères et entrainer d'importantes difficultés pour les éleveurs. Dans cette région porteuse de l'AOP Comté, les effets secondaires de cette protection ont été conséquents car le pâturage constitue un important enjeu économique, social et environnemental. Ainsi, par ces arrêtés préfectoraux, le territoire a été perturbé à de nombreux niveaux. La gentiane, espèce considérée comme menacée est devenue envahissante. L'exploitation de cette ressource, qui était artisanale, est à ce jour en perte de fait des restrictions et démarches qu'il faut mettre en œuvre pour exercer l'activité. Cette baisse d'activité se traduit, d'une part, par des importations de gentiane depuis le Massif central et par une perte de savoir-faire et tradition, d'autre part, elle accroît le phénomène de déséquilibre entre les espèces. La situation régionale est donc complexe, difficiles à contrôler et met en exergue les effets indésirables d'une protection à peaufiner.

### 3. Les Alpes et alentours : des réglementations mais des inquiétudes

La gentiane se développe dans de nombreux départements des Alpes sur des sols secs (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes Maritimes). Sur ce territoire, la pioche semble être l'outil le plus utilisé pour le prélèvement de la gentiane, cela, grâce à une dent courbée qui est parfaitement adaptée aux terres lourdes et rocailleuses (*J.L. Clade et Ch.Jolles*). Cependant l'arrachage de l'espèce est réglementé voire interdit. La cueillette doit être principalement soumise à une autorisation préfectorale. Ce qui permet, notamment, d'effectuer un contrôle sur les prélèvements réalisés.

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence et Alpes Maritimes, l'arrachage est interdit de manière globale mais peut être autorisé dans certaines conditions par le préfet.
- Dans le Var, les Hautes Alpes, et le Vaucluse, l'exploitation est strictement interdite.

Cette réglementation est d'autant plus compréhensive étant donnée la situation géographique de la région et les caractéristiques abiotiques qui lui sont associées. Il faut rappeler que ce végétal a d'importants besoins en eau, besoins qui ne sont pas toujours assouvis dans cette zone.

D'après une étude du CBNPMP où sont interrogés des cueilleurs, la réglementation a fait cesser la récolte de gentiane. Ce qui a eu plusieurs conséquences :

- dans certains secteurs, la forêt a repris ses droits, entrainant alors une disparition de l'espèce
- dans d'autres territoires, de par l'absence d'arrachage, la gentiane s'est développée de manière excessive, rentrant donc en concurrence avec la ressource fourragère. Ce développement a incité des agriculteurs à épandre des quantités importantes de désherbant toxique.

Les résultats de cette étude sont intéressants malgré le panel réduit des personnes interrogées et donc le manque de données consécutif. On remarque à nouveau, que la mise en place de ce type de réglementation a impacté la ressource, d'autres espèces, le territoire et les pratiques.

#### 4. Les Pyrénées : une ressource récemment réglementée en Ariège

Dans les Pyrénées, la filière est bien moins organisée que dans le Massif central. Historiquement, il n'y a pas de tradition de valorisation et transformation de la gentiane. Son exploitation s'exprime à travers un usage familial, ce qui rend cette activité très marginale. Ce n'est que depuis le 19<sup>ème</sup> siècle que l'exploitation est menée par des gentianaires extérieurs sur certains territoires. En Ariège, depuis 50 ans des personnes viennent récolter la gentiane. Cette activité a entraîné des conflits d'acteurs et des problèmes de maltraitance de la main d'œuvre. Plusieurs situations d'esclavagisme moderne ont été rencontrées. En 2009 et 2010, l'Office National des Forêts a constaté que des récoltes ont été faites sans autorisation sur des terrains appartenant à cet organisme. Aussi, l'ONF et le Conservatoire Botanique ont commencé à sensibiliser le public. Néanmoins, des cas de récoltes non contrôlées perdurent. La ressource a été, plusieurs fois, mise en danger.

Le climat sec est une contrainte supplémentaire pour la gentiane, qui peine à se développer hors questions d'exploitation directe de la racine. On peut aussi relever la pression du pâturage ovin qui est très importante ce qui a un impact sur les populations de gentiane, plus particulièrement par le piétinement. Ainsi, toutes ces pressions ont conduit à la mise en place d'un arrêté préfectoral en Ariège. Il y a 6 communes en Ariège où la récolte est interdite alors que le reste du massif n'est absolument pas réglementé.

Les autres communes d'Ariège, où il n'y a pas d'interdiction, sont soumises à des prescriptions quant à la récolte de gentiane. Ces dernières précisent la date de récolte, la nécessité de passer un accord entre le propriétaire et le gentianaire, la quantité maximale à arracher, la technique manuelle d'extraction et la remise en bon état des surfaces exploitées après le passage des gentianaires.

Dans les Pyrénées les populations de gentiane commencent à être suivies par le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Cependant, les données concernent uniquement la présence de la ressource sur les différentes communes et non pas de la taille de la population. Les données collectées ne sont pas suffisantes pour tirer des conclusions sur l'évolution de la ressource après la mise en place de la réglementation qui est récente (2012).

L'évolution de la population de la gentiane jaune française est donc difficile à suivre, car elle dépend exclusivement du territoire et des pratiques en place sur le terrain. D'un côté exploitée sans encadrement, d'un autre laissée à son libre cours d'envahissement sur les prairies, la gestion française de la gentiane semble désordonnée. Tantôt en augmentation, tantôt en régression, la Fée jaune fait l'objet d'une préoccupation mineure sur la liste rouge européenne. Les variations quant à la conservation de la ressource impactent directement le végétal, son exploitation et sa filière. Nous allons donc tenter d'appréhender ces répercussions en nous attachant plus particulièrement au périmètre d'étude que constitue la communauté de communes.

## **II. Délimitation et définition du contexte d'étude**

### **A. Le contexte général de l'étude**

La gentiane jaune est la première plante sauvage cueillie en France. Nous pouvons l'observer sur tous les massifs présentant des zones d'estive. Néanmoins, le principal secteur de production réside dans le Massif central, essentiellement en Auvergne, en Lozère et dans l'Aubrac. L'intérêt culturel qui lui est associé est en partie dû à l'utilisation de la racine dans la conception de différents alcools, et surtout de la liqueur de gentiane, apéritifs auxquels elle donne une saveur amère particulière et authentique. Ces boissons à base de Fée jaune sont, encore aujourd'hui, produites par plusieurs entreprises de renom, et sous plusieurs marques certifiées, offrant à la gentiane une reconnaissance nationale et internationale. Cette dernière induit donc un certain besoin en termes de rendement. Mais dans un contexte où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, nous pouvons nous interroger sur l'état et sur le renouvellement de la ressource.

C'est pourquoi, l'Association Gentiana Lutea rassemble tous les étages de la filière au niveau national, dans le but de nourrir une réflexion autour de l'état de renouvellement de la ressource. C'est en adéquation avec cette orientation que nous avons mis en œuvre notre projet tuteuré, porté par Stéphanie Flahaut, animatrice de l'Association précitée.

Aussi, nous nous sommes demandés : comment sont gérées les estives à gentiane jaune sur les massifs montagneux français et limitrophes et quels sont les impacts des différentes pratiques sur la ressource et sur la filière ? En vue de répondre à ce questionnement, nous avons défini notre objectif principal, qui est similaire à celui d'une étude d'impacts. Nous cherchons, d'une part, à réaliser un état des lieux de la ressource et des pratiques, d'autre part, à émettre des propositions de façon à acquérir une meilleure gestion et exploitation de cette dernière. Le tout, en présentant des outils de structuration de la filière, transposables sur différents sites. Notre premier but est d'évaluer le peuplement de la gentiane sur les massifs montagneux français et suisses. Deuxièmement, nous avons abordé la problématique de gestion et d'exploitation de la ressource. A des fins d'efficience, nous avons orienté nos recherches sur le Massif central et principalement sur un de ses territoires : Ardes Communauté. Ce choix se justifie par le fait que cette Communauté de Communes s'inscrit dans le Massif central, lui-même, porteur d'un fort enjeu de production industrielle, non réglementée, alors qu'au sein des autres secteurs il s'agit d'une production majoritairement artisanale de gentiane, souvent cadrée juridiquement. Qui plus est, elle détient une importante densité de Fée jaune et nous nous localisons à proximité, ce qui nous rapproche des acteurs concernés. Pour finir, nous avons abordé le thème de la réglementation en collectant des informations au niveau national et de la Suisse de façon à définir les impacts des pratiques. Ceci nous permet d'adopter une vision globale, concertée et avisée, en émettant des comparaisons dans le but d'être force de propositions à destination de la filière gentiane sur le Massif central.

## **B. Le Massif central : un territoire doté d'une grande richesse naturelle**

### **1. La ressource**

Depuis 1954, le Massif central constitue la première région en termes d'importance économique des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), issues de cueillettes. Ces récoltes concernent nombreuses espèces telles que la gentiane jaune, les lichens, la myrtille... Le développement de cette activité peu commune s'associe directement à la richesse du territoire. Effectivement, le Massif central présente une grande diversité de milieux et climats, avec des zones d'altitudes très variables. Qui plus est, nous nous trouvons dans un secteur préservé, présentant une faible densité d'habitants et une agriculture majoritairement extensive en zone de montagne. Parmi les territoires emblématiques où réside la gentiane, sur le Massif central et plus particulièrement l'Auvergne, nous pouvons relever : la Haute Combraille, la Chaîne des Puys, le Massif des Monts Dore, celui du Cantal, mais aussi l'Aubrac et bien d'autres encore. D'après une étude menée par le Comité des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, dans le Massif central, la production de gentiane jaune atteindrait les 1 500 tonnes de racines fraîches par an. Une récolte soutenue à laquelle peut subvenir la ressource naturelle si elle est gérée convenablement.

## 2. L'organisation de la filière

Les propriétaires fonciers sont la base de la filière « gentiane », ces acteurs évoluent entre le public et le privé. Ces derniers, peuvent être des propriétaires d'estives, telle que la Coptasa, ou des propriétaires particuliers. Les publics sont représentés par les collectivités territoriales.

Dans le but d'exploiter cette ressource, les propriétaires sollicitent un gentianaire indépendant ou une société spécialisée, pour ensuite la vendre. La vente intervient à partir du poids récolté, ou à partir d'une estimation à l'échelle de la parcelle. Les deux types de ventes font l'objet d'un contrat écrit ou oral. A la suite de cet accord, le gentianaire arrache les racines durant la période de récolte. Ce dernier revend sa cueillette à la coopérative à laquelle il est adhérent, ou à des sociétés de récolte ou de négoce. Les sociétés de récolte sont au centre de la filière, allant de l'arrachage jusqu'à parfois la première transformation. Elles achètent et exploitent la gentiane aux propriétaires ou alors aux cultivateurs de gentiane. Ensuite elles la vendent, sèche ou fraîche selon les débouchés. Certaines entreprises exportent parfois plus de la moitié de leur produit. Les industries de transformation participent à la finalisation de la filière, les deux représentantes du Massif central étant les distilleries et liquoristeries. Enfin, une part de la transformation s'oriente vers les domaines pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques.

La filière s'organise en plusieurs étages. (cf. schéma de filière ci-contre).

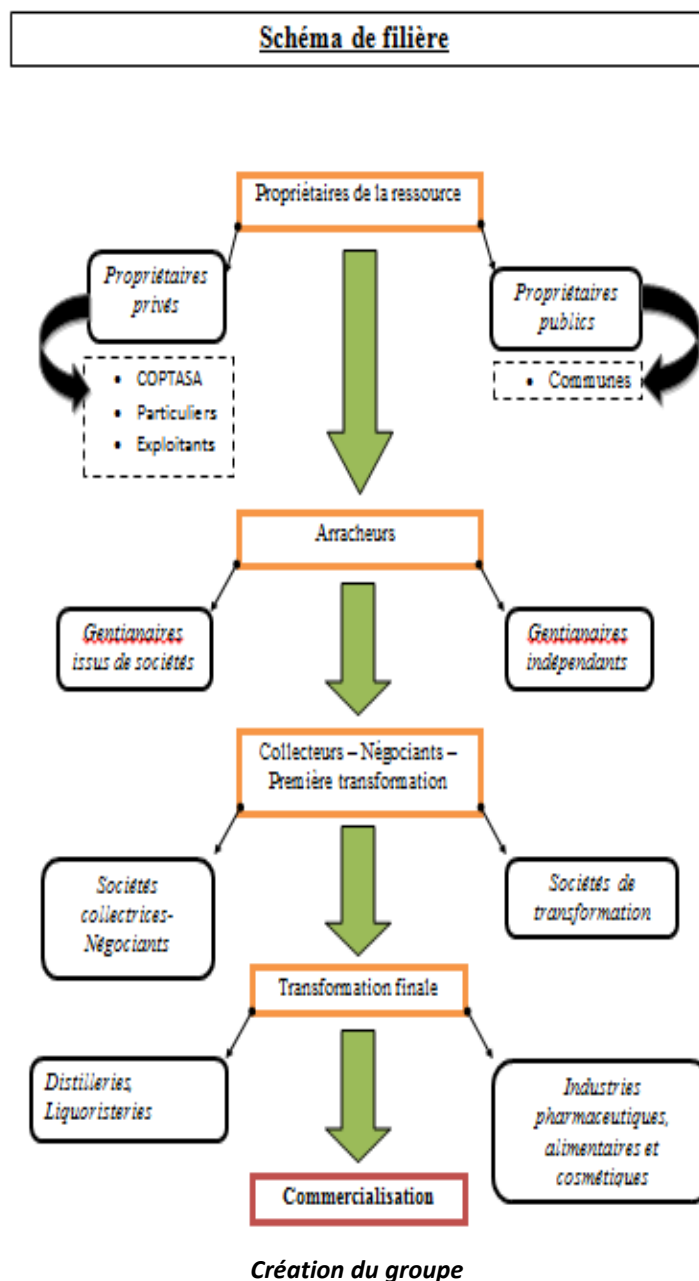
Cette filière ne dépend d'aucun organisme. Toutefois, elle est structurée par l'association interprofessionnelle « Gentiana Lutea » qui, elle-même, ne bénéficie d'aucune reconnaissance aux yeux de l'Etat.

## 3. Aspect réglementaire

Le prélèvement et la destruction de *Gentiana lutea* ont vu naître une réglementation au cours du XXème siècle, sur plusieurs départements de France et sur plusieurs cantons de Suisse. Ces réglementations ont été instaurées sous forme d'arrêtés préfectoraux visant à protéger la ressource en limitant voire en interdisant l'exploitation de cette espèce végétale. (cf. annexe 2)

De Champagne-Ardenne en passant par le Jura et l'Isère jusqu'en Ariège, ce sont au total 15 départements concernés par une réglementation axée sur le prélèvement de la gentiane jaune. Cependant, aucun texte réglementaire n'intervient sur le territoire du Massif central (sauf dans la Loire), et les acteurs de la filière sont partagés au regard d'un éventuel changement de statut de la plante.

En supposant qu'une réglementation sur la cueillette voie le jour, le prélèvement « durable » serait assuré. L'interdiction de cueillette imposée dans certains départements, comme dans le Jura ou le Doubs, encourage les transformateurs de ces territoires à importer leur matière première (gentiane jaune) du Massif central. Cette situation pourrait constituer une pression supplémentaire sur le Massif et impacter des sites qui, jusqu'alors, étaient exploités de manière raisonnée, correspondante à des besoins restreints.





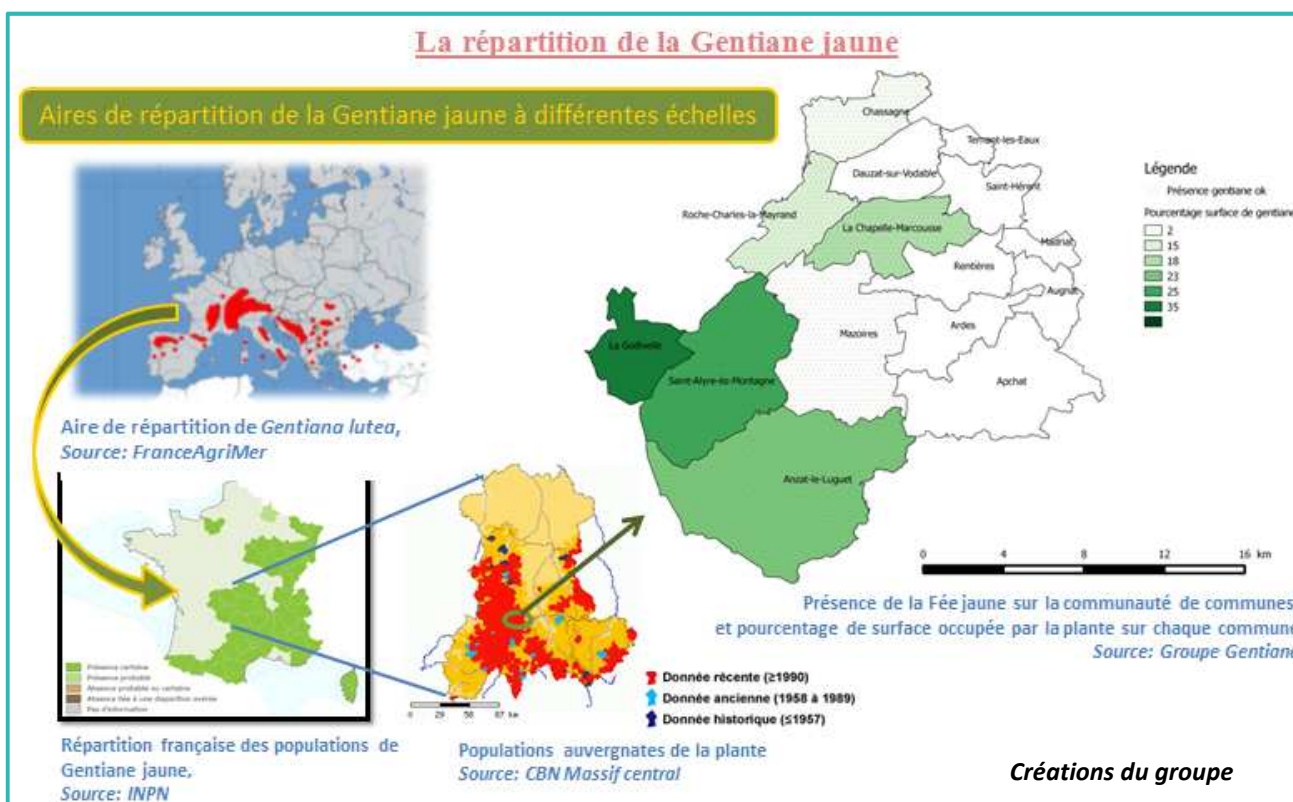
## C. Le contexte Ardes Communauté

Ardes Communauté appartient au canton d'Ardes et se situe donc dans le sud du Puy-De-Dôme, en Auvergne. Depuis des années, ce regroupement de communes, bénéficiant d'une altitude comprise entre 453 et 1551 mètres (cf. *annexe 3*), présente plusieurs zones pourvues de gentiane (cf. *document ci-contre*). Cette dernière est exploitée de manière artisanale, mais aussi à des fins industrielles, par des gentianaires professionnels. Au total, huit communes sont porteuses de Fée jaune, sur quinze au total. Cette importante proportion est, encore une fois, due aux caractéristiques du milieu, représentatives de l'ensemble du Massif central. Plus encore, Ardes Communauté, avec 1 987 habitants en 2016 (*source : Mairie d'Ardes-sur-Couze*), est l'une des plus petites communautés de communes du département par sa population, mais l'une des plus grandes par sa superficie qui s'étend sur 33 090 ha. Onze de ses communes s'inscrivent dans le périmètre du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne (cf. *annexe 4*), ce qui assure une certaine préservation du milieu. De plus, ce zonage apporte un attrait touristique et une voie intermédiaire pour l'instauration d'une réglementation. C'est donc dans ce contexte, à première vue en total adéquation avec la ressource gentiane, que nous avons inscrit notre étude en nous intéressant à sa gestion et exploitation locales.

Ardes Communauté dans le Puy de Dôme



Source : wikipedia



## III. Démarche et matériel

### A. La démarche :

Nous avons bénéficié de quatre semaines pour mener à bien notre étude. Notre démarche, directement en relation avec nos objectifs, s'est organisée en trois grandes parties. La première concerne la recherche bibliographique, la deuxième, consiste à prendre contact avec les différents types d'acteurs de la filière, pour comprendre comment cette dernière s'articule, et la troisième porte sur l'analyse des données. (cf. *annexe 5*)

### 1. Le travail de bibliographie

Nos recherches ont été effectuées à partir des documents prêtés par nos tuteurs, et l'outil internet, dans le but de compléter nos connaissances sur la gentiane jaune, sa filière et sa réglementation. Ainsi, pendant la première semaine, ce travail nous a apportés les informations nécessaires pour découvrir la plante et envisager les acteurs de la filière. La majorité des recherches ont été faites sur des sites de botanique et des sites dépendants d'organismes agricoles ou gouvernementaux.

### 2. Le choix des contacts

Au cours de la deuxième semaine de travail, nous avons contacté différents acteurs de la filière, de l'amont à l'aval pour pouvoir consolider nos connaissances et collecter des ressentis sur la filière. Ces échanges nous ont octroyés de précieuses informations, visant à dégager les forces et les faiblesses de la filière. De plus, nos entretiens ont été menés à l'échelle du territoire français, et nous avons élargi notre démarche jusqu'en Suisse, le tout dans le but de comprendre la dynamique de l'exploitation de gentiane, permettant par la suite d'établir des comparaisons. Nous avons ensuite tenté d'approcher les acteurs de la filière sur le Massif central ; à titre d'exemple, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les cellules gouvernementales (DREAL, DRAAF, Chambres d'Agriculture etc), et des associations impliquées dans la filière. (cf. *annexe 6*) Enfin, nous nous sommes rapprochés des acteurs concernés par la gentiane sur le territoire d'Ardes Communauté, situés en amont de la filière afin de répondre au mieux à la problématique définie. Ainsi, nos premiers échanges sur la Communauté de communes se sont articulés avec les Maires des communes concernées. Ce sont ces derniers qui ont pris soin de nous orienter vers d'autres acteurs impliqués (gentianaires, propriétaires, exploitants...).

### 3. Les questionnaires

Pour garantir l'organisation et l'efficacité de nos échanges nous avons créé un outil, nous permettant de mieux comprendre la gestion des estives à gentiane sur le territoire d'Ardes Communauté, tout en abordant les impacts de l'exploitation. Cet outil central a pris la forme d'un questionnaire, sur lequel nous avons basé une trame de questions, concernant les pratiques appliquées et le ressenti de l'acteur interrogé. (cf. *annexe 7*). Chaque acteur de la filière, ayant un questionnaire personnalisé, nous avons pu recevoir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de la dynamique de gestion de la gentiane sur le territoire étudié. Ceci nous a permis d'appréhender la situation à l'échelle nationale, à partir d'un cas local. Nous avons recueilli les données, soit sur place, au travers de rendez-vous, soit par téléphone, ou encore en envoyant les documents par mail. Encouragés par Stéphanie Flahaut, nous avons proposé aux personnes rencontrées, un exemplaire imprimé du Guide des bonnes pratiques réalisé par l'association Gentiana Lutea. Ce guide a pour objet d'informer et de conseiller, sur les pratiques liées à l'exploitation de la gentiane jaune, dans le but d'encourager une gestion durable de la ressource.

De façon à mener à bien notre démarche, nous avons eu recours à différents outils. Dans un premier temps, ils nous ont permis de collecter des informations. Par la suite, ils sont devenus moteurs pour notre étude et analyse. Enfin, ils ont été supports de communication et d'organisation.

## **B. Le matériel correspondant à nos besoins**

### 1. La bibliographie

#### *a. Supports papier*

Les recherches bibliographiques ont pu débuter grâce aux documents écrits prêtés par Stéphanie Flahaut et Christian Perrier. Ces derniers nous ont apportés les bases en termes d'études déjà réalisées sur notre sujet et nous ont permis d'appréhender la filière et les problématiques qui lui sont propres.

### *b. L'outil Internet*

L'outil internet nous a permis d'approfondir les recherches, notamment avec les sites « clé » suivants :

- FranceAgriMer : biologie, répartition de la plante, filière, réglementations...
- Communauté de Communes d'Ardes-sur-Couze : communes membres, coordonnées...
- PNR des Volcans d'Auvergne : production locale (marque Parc)
- SICARAPPAM : connaissances, méthodes de gestion, ...
- Conservatoire Botanique National du Massif central : répartition (nationale, Massif central)
- CPPARM : utilisation, gestion, valorisation

## 2. La communication et organisation

### *a. Gantt Project*

Le logiciel Gantt Project nous a permis de visualiser notre projet, dans le but de mieux aborder les points cruciaux de notre travail et de répartir les différentes tâches au sein des six membres du groupe. (*cf. annexe 8*)

### *b. Facebook et Gmail*

Dans l'objectif de faciliter notre communication de manière simultanée, que nous soyons à proximité ou non, nous avons créé une plateforme de partage des documents au sein du groupe. Ainsi, nous avons eu recours au réseau social Facebook. Plus encore, la création d'une boîte mail commune nous a aussi permis de regrouper les échanges au sein du groupe et avec les acteurs contactés.

## 3. Le traitement des données

A la fin de notre travail, nous avons utilisé les logiciels suivants : Word, Excel, QGIS, et le site internet Géoportail. Ces derniers nous ont apportés une vue d'ensemble sur le territoire d'Ardes communauté, et plus largement, par le biais de la construction de cartes, graphiques et tableaux.

*In fine*, par notre démarche et la mobilisation des différents outils, nous avons pu rassembler les informations nécessaires à la compréhension de la gestion des estives à gentiane et nous rendre compte des impacts des pratiques sur la ressource et la filière. Les réponses obtenues par les acteurs enquêtés ont complété ces connaissances en nous donnant l'occasion de travailler sur le cas particulier que constitue la gentiane sur Ardes Communauté. Ainsi, nous avons pu saisir le fonctionnement des différents rouages qui composent la filière et connaître le ressenti de l'ensemble des acteurs, tous rassemblés autour de la même ressource.

## **IV. Les résultats**

### **A. Analyse de l'enquête sur Ardes Communauté**

L'enquête menée auprès des acteurs en lien avec la gentiane jaune, que ce soit au niveau des Mairies, propriétaires de terrains ou encore gentianaires, nous apporte une vision très large de l'état du peuplement et de la gestion de ce végétal. On remarque que les témoignages divergent sur de nombreux points. Néanmoins, certains éléments convergent et sont à relever. Dans cette partie, nous allons aborder, en un premier temps, le sujet de la gentiane en termes de localisation, quantité et évolution, puis nous nous intéresserons à son exploitation et gestion, pour en venir aux difficultés rencontrées qui nous mèneront, enfin, au sujet de la réglementation.

### 1. La Fée jaune :

Sur le territoire d'Ardes Communauté, la ressource gentiane est présente et exploitée sur une surface de 3400 ha, soit approximativement 10,3% du territoire de la Communauté de Communes. Les terrains concernés sont majoritairement des propriétés privées (53%), le reste est en public (47%). La répartition de la Fée jaune est très variable, également en termes de quantité. Elle est principalement concentrée sur trois communes : Anzat le Luguët, Saint Alyre ès Montagne et La Godivelle. Ces communes se situent à des altitudes supérieures à 1000 mètres sur le plateau du Cézallier et le nombre de pieds de gentiane permet une récolte fructueuse et régulière. *Gentiana lutea* est plus dispersée sur des communes d'altitude moyenne (entre 800m et 1000m), ne permettant pas une exploitation profitable. Enfin, sur les communes où l'altitude est inférieure à 800 m, le nombre de pieds est soit minime, avec quelques individus, soit totalement inexistant (cf. *annexe 9*). Par le biais de notre enquête, nous avons souhaité connaître l'avis des différents acteurs rencontrés à propos de l'évolution de la ressource. Les avis varient entre une stagnation et une diminution du peuplement. Ces évolutions sont basées à partir de leurs observations et ressentis d'acteurs de terrain, qu'ils soient propriétaires ou gentianaires. Aucune donnée exploitable n'est connue et répertoriée à ce jour (cf. *annexe 10*).

### 2. Exploitation et gestion

Globalement, l'exploitation de la gentiane est une tradition qui fait l'objet de pratiques artisanales datant de nombreux siècles. Avec le temps, des entreprises se sont développées et la Fée jaune est devenue une source de production industrielle. Néanmoins, l'activité réduite menée par des particuliers et riverains persiste, permettant alors de conserver une certaine valeur, un savoir-faire et une image associés à ce végétal de renommée. Au sein des communes d'Ardes Communauté, l'exploitation est principalement manuelle (cf. *document ci-contre*) et engagée par des gentianaires extérieurs. Sur quelques sites, l'exploitation se fait à la pelle mécanique, mais cette pratique est encore peu développée. Les rendements, comme les chiffres d'affaires réalisés, sont très variables.



**Photo : Stéphanie Flahaut**



**Photo : Stéphanie Flahaut**

En effet, il n'existe aucun cadre permettant de contrôler les quantités extraites et les prix de revente de la matière première. Même si, la plupart du temps, nul registre d'arrachage n'est tenu par les exploitants et/ou propriétaires, les rotations des sites exploités semblent bien menées. Les acteurs concernés paraissent bien engagés dans la gestion de la ressource. Tous savent combien le développement de cette espèce est long, ainsi, ils le respectent au maximum. Cependant, nous avons relevé plusieurs cas de surexploitation entraînant la disparition de la gentiane. Nous y reviendrons ultérieurement.

Concernant les propriétaires de terrains à gentiane, l'exploitation de la ressource est souvent transmise de génération en génération. Comme vu précédemment, ces personnes font appel à des gentianaires indépendants (ou non), avec qui un contrat oral est conclu. De même, les résultats en termes de quantité et valeur monétaire sont variables. Pour finir, les terrains exploités sont sujets au pâturage bovin et équin. Généralement, ces zones ne sont ni fauchées ni fertilisées (sauf par l'épandage de lisier). Effectivement, les propriétaires recherchent perpétuellement un équilibre entre la ressource et l'usage fourrager associé au territoire. Cependant certains agriculteurs privilégient le pâturage aux dépens de la gentiane en apportant des engrais chimiques et organiques, ce qui impacte la ressource qui se voit alors en concurrence avec les graminées. Enfin, à propos des gentianaires, qu'ils soient indépendants ou non, ils privilégient le travail manuel et tentent au mieux de respecter les cycles de rotation. Leurs rendements varient de 100 à 300 kg par jour et en moyenne ils revendent leur production à 30 centimes d'euros par kilogramme frais. Ces récoltes sont alors transmises à des entreprises de transformation et/ou exportées (entre autres dans le Jura).



Ainsi, l'exploitation de la gentiane est orientée de façon à la rendre durable, mais ce n'est pas le cas dans tous les secteurs. La gestion à long terme est quasiment absente. Seuls les témoignages et ressentis constituent une base de données. Le manque de communication entre les différents acteurs engendre une gestion négligée, qui est accrue par l'absence de données et d'outils permettant de faire un état des lieux de la ressource et donc de connaître son évolution. Cependant, il est important de noter le fait que des actions sont menées de façon à contrer ce problème.

En effet, l'Association Gentiana Lutea a mis en place un guide de bonnes pratiques d'arrachage. Ensuite, le Comité des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales a créé un observatoire de la gentiane. Il s'intéresse à son développement, sa capacité à être semée, plantée et cultivée. Plus encore, la SICARAPPAM créée en 1987, est une coopérative agricole de producteurs de plantes médicinales et aromatiques, qui œuvre pour produire des plantes de qualité, cueillies ou cultivées dans le respect de l'environnement. Cette dernière a permis le regroupement de gentianaires dont les vocations sont similaires à celles de la coopérative. Enfin, au niveau national, le Ministère de l'Ecologie a formulé une demande de travail sur la cueillette de plantes aromatiques et médicinales à tous les conservatoires botaniques. Concernant la gentiane, c'est une étude d'impacts des pratiques d'arrachage qui est mise en place. Nous en sommes à son commencement, il faudra attendre une dizaine d'années pour disposer des premiers résultats.

### 3. Difficultés rencontrées par les acteurs

Différentes difficultés ont été exprimées par les acteurs rencontrés sur la Communauté d'Ardes. Ces problèmes sont divers ; économiques, juridiques, de gestion, d'exploitation ou autres.

Le premier point concerne une économie parallèle. Sont ajoutés des propos évoquant le non-paiement des gentianaires, des abus de la main-d'œuvre, des cas de vols et surexploitation de la ressource. Dans certains cas, aux yeux des propriétaires, des gentianaires peuvent avoir des actions frauduleuses. Dans d'autres situations, des gentianaires perçoivent leurs employeurs comme étant peu respectueux de leurs droits. Un palliatif, souhaité par tous, est la mise en place de contrats écrits systématiques, car la confiance entre des arracheurs et des propriétaires est précaire et peut influencer sur l'ensemble de l'activité. Par ailleurs, nous avons collecté différents témoignages nous indiquant que plusieurs secteurs avaient été arrachés dans leur totalité, entraînant alors une disparition de la ressource. Nous relevons donc un problème de confiance, de concertation et donc d'organisation, ce qui peut impacter la ressource, les acteurs et la filière dans son ensemble.

De plus, des personnes sondées disent se questionner au niveau juridique à propos du statut des arracheurs et de celui du foncier. Même s'il existe un texte précisant l'appartenance de la ressource au propriétaire, cette notion d'attributs à qui de droit est mal connue lorsque le terrain est loué. La gentiane jaune appartient-elle à l'exploitant ou au propriétaire ? Cette question est présentée comme un problème et une source de tensions. Il en est de même à propos du statut des arracheurs.

Ensuite, l'utilisation de la mini pelle sur le territoire d'Ardes est mal perçue. Dans l'esprit des habitants interrogés, ce mode d'arrachage a un impact négatif sur l'environnement. Une étude est en cours afin de connaître son réel effet.

Puis, plusieurs agriculteurs nous ont dit être inquiets de la concurrence que pouvait infliger, à forte densité, la gentiane jaune sur l'herbe. Ce déséquilibre a été constaté sur plusieurs secteurs en France. Certains ont recours à la fauche de leurs parcelles et à aux traitements chimiques pour empêcher la prolifération des gentianes jaunes.

Enfin, un problème annexe à la gentiane est revenu souvent lors des rencontres : celui des dégâts provoqués par le campagnol terrestre. Il semblerait que ce rongeur, qui impacte la ressource fourragère, peut aussi se nourrir de gentiane. Il a donc une double répercussion négative sur le territoire entraînant de nombreux dégâts et difficultés pour les agriculteurs.



#### 4. La réglementation

Au sujet de la réglementation, les avis sont extrêmement mitigés. En mettre une en place une limitation, voire une interdiction, comme dans le Jura par exemple, leur paraît inapproprié vus les résultats négatifs obtenus. Nombreux sont les propriétaires et exploitants déjà sensibilisés à la préservation de la durabilité de la ressource, qui s'inquiètent d'un bouleversement par des mesures réglementaires strictes. Ensuite, il est pointé du doigt, qu'une contrainte législative pourrait entraîner une perte des savoir-faire locaux et des traditions, du fait de la baisse d'activité réglementaire ou procédurale. En effet, les résultats obtenus dans les territoires régis par arrêté préfectoral, la situation n'est pas à envier. Plusieurs acteurs, ont dit refuser une éventuelle réglementation, pratique autoritaire mal perçue. Ils préféreraient disposer d'autres moyens pour faire évoluer positivement la situation. Ils perçoivent la concertation et la communication comme plus favorables à la structuration de l'ensemble de cette filière. Par ailleurs, notre étude nous a menés à prendre connaissance de l'avis d'acteurs résidant dans des départements faisant l'objet d'un arrêté préfectoral limitatif.

Pour certains interrogés, la mise en place d'une réglementation est mal perçue et les résultats déjà observés ne sont pas concluants. D'autres acteurs suggèrent que ce serait une bonne idée. Pour eux, un arrêté préfectoral régulant l'exploitation, sans pour autant l'interdire, permettrait d'acquérir une meilleure gestion de la ressource. Cela encadrerait les zones et périodes d'exploitation, les rotations, les quantités extraites, le prix de revente, ça pousserai à la tenue de registres et à la mise en place de contrats entre propriétaires et gentianaires. Plus encore, ils pensent que ce serait l'occasion d'orienter les pratiques vers un travail manuel systématique (si l'usage de la mini pelle est avéré néfaste), tout en contrôlant le pâturage, la fauche et la fertilisation, mais aussi en obligeant la bonne remise en état des terres exploitées après le passage des arracheurs. Dans les zones déjà réglementées, en Suisse par exemple, la mise en place d'une régulation de l'arrachage a permis d'éradiquer les conflits d'acteurs. Les problèmes occasionnés par l'économie parallèle ont disparu. Cette constatation a également été relevée en Ariège et en Franche-Comté.

Il ressort des avis donnés et des résultats obtenus au niveau national, qu'interdire l'exploitation de la gentiane n'est pas une solution satisfaisante. Il est préférable de la gérer, mais sans pour autant avoir recours à la mise en place d'arrêtés préfectoraux. Majoritairement, les acteurs ont proposé des solutions alternatives, qui auraient alors plus de valeur à leurs yeux, puisqu'émanant de leur propre volonté, contrairement à une contrainte réglementaire mal perçue, car imposée et qui rend toute modulation impossible.

Pour conclure, Ardes Communauté présente une ressource en gentiane non négligeable. Les communes de haute altitude offrent des sites qui ont un fort potentiel. Toutefois, la filière connaît des difficultés qui ne permettent pas une exploitation optimale et durable de ce végétal prisé. La recherche d'outils, autres que la réglementation, est nécessaire pour pallier les difficultés rencontrées, donner les moyens nécessaires aux acteurs pour œuvrer de manière pérenne, tout en structurant la filière. Ceci constitue un véritable objectif que la plupart des acteurs concernés souhaitent atteindre. La mise en place de solutions est donc nécessaire et doit être engagée. Les différentes constatations précitées, que nous avons pu acquérir par le biais de l'enquête, sont à l'image de ce qui se passe actuellement à l'échelle des massifs montagneux français et limitrophes. Par cet outil de questionnaire, et son analyse, nous avons obtenu une première vision qui, avec les informations collectées sur les autres massifs montagneux, nous offre un plus large regard sur les problématiques associées à la gentiane.

## B. Analyse de l'ensemble de l'étude

Par la réalisation de notre étude, nous avons pris conscience de l'importance des enjeux qui concernent la gentiane. En effet, cette dernière n'est pas simplement une espèce emblématique par son histoire et la production qui lui est associées. Dans un contexte global où l'urbanisation fait rage, où les espaces naturels disparaissent sous le poids de l'artificialisation et/ou de l'enfrichement, il faut rappeler que la gentiane est source d'équilibre et porteuse d'enjeux. En effet, elle constitue un important atout pour les zones montagnardes, espaces majoritairement ruraux qui tentent de résister aux grandes dynamiques sociétales et consuméristes. Dans ces zones, où l'agriculture n'est pas aussi aisée qu'en plaine, la gentiane est initiatrice de productions (par son arrachage et l'image qu'elle véhicule) et elle est aussi porteuse d'un lourd patrimoine. Ainsi, exploitée de manière durable, elle peut être un moteur de l'agriculture de demain.

### 1. Les enjeux patrimoniaux et écologiques

#### a. *La valeur patrimoniale*

La gentiane jaune est une plante emblématique du Massif central, exploitée depuis l'Empire romain. La valorisation de cette ressource fut pendant plusieurs siècles exprimée artisanalement, dans le cadre familial, et son image a longtemps figuré sur certaines armoiries. A partir de 1900, l'on constate la naissance de distilleries, dédiées à la production industrielle. Aujourd'hui, elle représente une source économique considérable sur les départements possédant des terres en haute altitude. La Fée jaune est inscrite dans le patrimoine agroalimentaire du territoire, à travers les apéritifs alcoolisés, comme Avèze et Salers. Tous ces éléments ont suscité la naissance d'une identité et d'une reconnaissance autour de la gentiane. De par son ancrage dans le territoire, son image intervient sur de nombreux sites touristiques comme sur les chemins de randonnée, et fait également l'objet d'un évènement festif annuel à Picherande ainsi qu'à Riom-ès-Montagnes, manifestations qui attirent un nombre croissant de curieux. La gentiane jaune fait l'objet d'une confrérie, appelée « la confrérie des gentianaires » qui joue un rôle dans sa valorisation à l'échelle régionale. En effet, la confrérie participe à l'émergence de l'image de la plante et à la promotion des activités en lien avec cette dernière sur le territoire.

#### b. *Une source d'équilibre*

Il semble important de rappeler le nécessaire équilibre qui doit exister dans un milieu, entre l'Homme, la plante et l'animal. En effet, dans certains secteurs, il apparaît que la gentiane est bénéfique en termes de ressource fourragère. D'après un témoignage, elle permettrait de limiter le développement d'espèces à stratégie de colonisation rapide, comme la fougère. Ensuite, son maintien est en directe relation avec la présence d'herbe et d'herbivores. Quand il y a trop d'espèces fourragères, elle disparaît, mais par un pâturage raisonné elle pourra poursuivre son développement. D'ailleurs, l'arrachage, s'il est respectueux et réalisé après fructification de la plante, il participera à l'implantation de cette dernière. Ceci s'explique par le fait que cet acte remue la terre et disperse les graines. Enfin, il faut ajouter un enjeu écologique de préservation de la biodiversité associé au cortège biologique qui accompagne la Fée jaune. Ainsi, réside un lien étroit entre l'Homme, la gentiane, l'animal et le milieu concerné. Dans un contexte de durabilité, c'est un véritable cercle vertueux qui se forme, chaque composante (être humain, plante, animal et secteur) influence les autres et détient légitimement sa place et son utilité. De ce fait, nous pouvons permettre la préservation des milieux montagnards par la présence et l'exploitation de la gentiane qui œuvre pour l'équilibre. Néanmoins, la moindre perturbation d'un élément impactera l'ensemble du milieu et le cercle vertueux sera brisé, au risque de devenir « vicieux » dans certains cas.

#### c. *Le biotope associé*

##### Le cortège floristique

La gentiane jaune présente un fort intérêt en matière de biodiversité car elle appartient au cortège floristique des habitats d'estives. En effet, elle est souvent accompagnée d'autres plantes inféodées au milieu montagnard pâturé comme l'Arnica des montagnes (*Arnica montana*), la Violette des chiens (*Viola canina*), la gentiane pulmonaire (*Gentiana pneumonanthe*), ou les Orchidées montagnardes (*Coeloglossum viride* ou *Dactylorhiza latifolia*).

### L'Azuré de la croisette

La gentiane jaune s'avère être la plante-hôte d'un lépidoptère : l'Azuré de la croisette (*Maculinea alcon rebeli*). Initialement, nous pensions que ce dernier ne pondait que sur la gentiane croisette (*Gentiana cruciata*), d'où son appellation, et ce n'est que très récemment qu'il a été admis que son cycle est également associé à la Fée jaune. Ce statut attribue à la *Gentiana lutea* du Massif central une valeur écologique non négligeable, compte tenu de l'étendue et de la densité de ses populations. (cf. annexe 11)



L'Azuré de la croisette est un papillon menacé, bénéficiant de statuts de protection à plusieurs échelles. Il est classé « vulnérable » en Auvergne, et donc strictement protégé. Il pond ses œufs dans les fleurs de la gentiane jaune, où se développent les chenilles (trois premiers stades larvaires). Pour le dernier stade larvaire, les chenilles sont élevées le plus souvent par la fourmi *Myrmica schenki*. En effet, la chenille de l'Azuré de la croisette émet le même signal que leur reine, et obtient par ce phénomène la protection de toute la fourmilière. Un quart de la génération se nymphose à la fin du printemps suivant, l'autre partie reste une année supplémentaire dans la fourmilière. La valeur écologique grandissante du papillon concerné pourrait encourager l'instauration d'une réglementation, et donc impacter la filière.

Plus nos recherches avançaient, plus nous avons été surpris de l'importance de cette plante. Ce ressenti a été confirmé par les témoignages collectés, mais initialement nous n'aurions jamais imaginé combien la gentiane est impliquée dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Parallèlement à ce constat, comme les personnes que nous avons contactées, nous avons été alarmés en prenant conscience des menaces pesant sur cette espèce d'intérêt communautaire.

## 2. Les menaces relevées à l'échelle globale

Les menaces pesant sur la Fée jaune sont nombreuses. Elles proviennent de son exploitation, de la déplorable organisation de la filière, mais aussi des pratiques agricoles exercées sur les territoires abritant l'espèce. Plus encore, ce sont les changements globaux qui sont préjudiciables, que ce soit au niveau de l'évolution sociétale ou encore de celle du climat.

### a. *L'exploitation / l'arrachage*

#### Les contrats et les conventions

Lors des ventes de gentiane, un accord oral ou écrit, est conclu entre le propriétaire et le gentianaire. Ces « contrats » sont à visée économique, mais n'imposent pas toujours des pratiques relatives à la gestion durable de la ressource. Les méthodes d'exploitation, d'arrachage et de gestion sont parfois mentionnées, mais non contrôlées. En effet, certains gentianaires et propriétaires, ne prennent pas en compte la gestion durable de la ressource, et la quasi-totalité des pieds de Fée jaune occupant la parcelle peuvent être prélevés. Même si la plupart des gentianaires sont conscients de la nuisibilité de cette pratique sur les populations de gentiane, la soif de profit immédiat pousse certains cueilleurs à extraire l'intégralité des plantes. Les propriétaires, parfois non sensibilisés ou mal informés, ne s'opposent pas à cette récolte poussée à l'extrême, convaincus que de nouveaux plants seront exploitables les années suivantes.

L'usage veut que l'exploitation s'effectue selon la volonté du récolteur. Mais, de plus en plus de propriétaires sont attentifs aux activités de récolte effectuées sur leurs parcelles. Ainsi naissent de nouvelles closes sur les contrats, visant à préserver la ressource et l'environnement. Par exemple, en termes de période et de conditions de récolte ; si le sol est sec, alors l'arrachage cause une déstructuration qui sera longue à résorber, et le sol et la biodiversité seront perturbés. Dans le cas où le sol est gorgé d'eau, il y a un risque de tassement de ce dernier, lié à l'arrachage (manuel ou mécanique) et à la circulation d'engins sur la prairie. Les chemins sont eux aussi détériorés et le risque de former des ornières est important.

### L'exploitation marginale

L'exploitation dissimulée de la gentiane a toujours existé. Historiquement, l'exploitation de la gentiane était pratiquée de façon traditionnelle, valorisée à l'échelle locale. Ainsi, les gains et les rendements sont longtemps demeurés mal connus, et ce phénomène perdure. Aujourd'hui, il arrive encore que des cueilleurs ni déclarés, ni expérimentés, arrachent la gentiane sans se soucier de la sélectivité des pieds et de l'écosystème de la plante.

De par la nature des faits évoqués ci-dessus, les chiffres manquent et l'évaluation de l'état de la ressource est par conséquent peu fiable. Néanmoins, ces phénomènes existent et impactent, de manière non négligeable, la ressource.

#### *b. Les pratiques agricoles*

Le développement de la gentiane jaune est dépendant des pratiques agricoles. En effet l'espèce affectionne les prairies d'estives pâturées, principalement par les bovins. Cependant nous relevons des pratiques pouvant nuire à la plante :

- **La fauche** : pratiquée en juin-juillet, elle attaque la tige qui a fini sa croissance. En effet, du haut de ses 1m en moyenne, cette dernière ne peut échapper aux dents de la rotative. Bien souvent, la reproduction de la plante est bouleversée, car elle n'a pas eu le temps de grainer. Plus encore, des fauches successives, impactant continuellement les feuilles, mettent à mal le développement de la plante. Dans l'incapacité d'effectuer la photosynthèse, cette dernière ne peut accumuler les ressources nécessaires à son cycle. D'après certains connaisseurs, il faudrait entre deux et quatre années successives de fauche, pour éliminer la plante de la parcelle. De plus il a été prouvé qu'en coupant ; les racines pourrissent à cause de l'air et/ou de l'eau qui s'infiltrent jusqu'à ces dernières.
- **La fertilisation** : c'est une importante cause de la perte de la gentiane jaune. Effectivement, un apport en nutriments encourage aussi le développement de la strate herbacée, qui partage son habitat, et particulièrement des graminées. Cependant, le développement lent de la Fée jaune, face à la concurrence exercée par les graminées, peut entraîner sa perte. La fertilisation accroît donc la compétitivité entre la gentiane et les autres plantes, phénomène habituellement régulé par le pâturage.
- **L'herbivore** : l'espèce choisie et placée en pâture n'est pas sans influence. Certaines races ovines sont reconnues pour apprécier la gentiane et la mangent jusqu'au collet. Concernant les bovins et les équins, les dires varient d'un acteur à l'autre, il paraîtrait que ces animaux n'en soient pas friands, mais qu'ils n'hésitent pas à manger les fleurs quand la ressource en herbe est insuffisante.
- **Le surpâturage** : c'est un élément qui peut également menacer la gentiane. Suite à UGB à l'hectare trop important, *a fortiori*, si la ressource en herbe est insuffisante, la faim encouragera le troupeau en place à se rabattre sur la Fée jaune. Ainsi, il n'est pas rare, que les bovins consomment les fleurs et feuilles de cette dernière, ce qui sera néfaste à la reproduction de la plante.
- **Le girobroyage** : contrairement à la fauche, il est pratiqué uniquement sur les prairies pâturées, notamment pour contrer les genêts à balais et pédonculés. En règle générale, il est effectué en hiver, et n'impacte donc pas la plantes. Cependant, il arrive qu'il soit réalisé en période estivale ce qui impacte la ressource en l'affaiblissant et en perturbant son cycle.

#### *c. L'artificialisation des milieux*

Les écosystèmes montagnards jouent un rôle important en matière de régulation de la qualité des eaux et des risques naturels (érosion, avalanches, éboulis). Ils offrent un refuge aux espèces remontant sous l'effet du changement climatique. Les montagnes sont des lieux recherchés par les touristes et présentent donc des services culturels et économiques importants. Ils permettent notamment la pratique de multiples activités (randonnée, rafting, alpinisme...) et constituent également des lieux de détente et de bien-être (création de centre-parc, de chalets).

Aujourd'hui, les milieux montagnards sont menacés par les activités anthropiques qui s'y développent, par l'artificialisation et la dégradation des écosystèmes. L'urbanisation galopante entraîne un mitage du paysage. La pression touristique induit la création de sites d'activités tels que les stations de ski, center parcs et bien d'autres. Enfin, le milieu montagnard est source de richesses, il apparaît qu'il peut être exploité pour ses minerais, son gaz de schiste... Ceci conduit à une diminution de la biodiversité et nous laisse dubitatifs quant à la préservation de la gentiane.

#### *d. Les bouleversements climatiques*

La gentiane jaune est une plante rustique, résistante, mais elle demeure sensible au manque d'eau. L'été 2015 est un bon exemple, avec une saison exceptionnellement sèche, la gentiane a dû s'économiser, et donc ralentir violemment sa croissance. Les acteurs de terrain soulignent la ténacité de la plante, mais déplorent le fait qu'elle ne résistera pas à des sécheresses successives.

Or, les changements climatiques globaux annoncent une multiplication et une intensification des accidents climatiques, phénomènes mettant la ressource en danger.

On relève aussi l'influence de la vernalisation sur le cycle végétatif de la plante. En effet, la levée de dormance de la graine de gentiane est suscitée par une période de froid (4-5 semaines à 5°C). Il se trouve que ces périodes sont moins régulières qu'auparavant, ou ont lieu plus tardivement qu'elles ne le devraient, ou au contraire, surviennent trop tôt. Tous ces éléments participent à la perturbation du cycle du végétal, ce qui, à répétition, participera inévitablement à la disparition de la ressource. Face à ces évolutions climatiques, inéluctablement impactantes, nous pouvons malgré tout noter une certaine adaptation de l'espèce. En effet, depuis quelques années des nouveaux sites se sont vus colonisés par la Fée jaune. Or, ces secteurs, parfois, ressemblent peu aux milieux de prédilection de l'espèce, se trouvant à de faibles altitudes, soit à partir de 400 mètres. En revanche, dans certaines zones de montagne, présentant de la gentiane, elles tendent à gagner des milieux d'altitudes plus importantes.

### 3. Les menaces relevées à l'échelle locale

En plus des menaces précitées, le territoire d'Ardes Communauté présente des spécificités qui laissent présager la mise en danger de la ressource et de la filière.

#### *a. L'opacité de la filière*

##### Les abus

Au cours de notre étude, nous avons relevé certains « abus » dans la gestion de la ressource gentiane.

- **Paiement** : les escroqueries ne sont pas rares, des acteurs nous ont révélé que certains gentianaires pouvaient partir avec la récolte sans payer les propriétaires. Parfois les prix d'achat ne seraient pas dans les normes de vente, et le prix au kilo de gentiane fraîche pourrait passer du simple au triple sans justification. Par nos entretiens, nous avons relevé un intervalle de prix de revente de gentiane considérable, qui s'échelonne entre 12 et 40 centimes d'euros par kilogramme de matière fraîche (*cf. annexe 12*).
- **Conditions de travail** : au cours de nos recherches bibliographiques et de nos échanges avec les acteurs, nous avons eu connaissance de faits polémiques autour de la traite d'êtres humains dans le cadre de la récolte de gentiane. (*La Montagne, article du 30.01.2014 « deux ans de prison ferme pour traite d'êtres humains »*)

Ces situations seraient en partie expliquées par le fait que l'exploitation de la gentiane est associée à une filière très restreinte, qui induit une importante concurrence entre les acteurs.

##### Le souci de confidentialité

Les abus relevés ci-dessus pourraient être dus à une certaine confidentialité au sein de la filière. Les acteurs contactés, qui les ont évoqués, nous ont demandés de rester discrets et donc à ne pas divulguer des informations jugées en partie confidentielles. Ainsi au cours de nos travaux nous sommes restés particulièrement modérés sur le nom des structures ou personnes incriminées. De plus, le fait de localiser précisément la présence de gentiane sur une commune, pourrait nuire au travail de certains gentianaires du territoire. En effet en connaissant ces zones à gentiane (bien que souvent connues de tous les gentianaires), certains cueilleurs non reconnus, pourraient intervenir sur des zones déjà gérées par des gentianaires habitués.



### b. *Le campagnol terrestre*

Depuis un an et demi le campagnol terrestre, couramment appelé « rat taupier », pullule dans le Cézallier. Le phénomène est grandissant dans le monde agricole local puisqu'il impacte, parfois gravement, la survie des exploitations concernées.

La colonisation du campagnol terrestre sur le Cézallier est due à l'abondance de prairies permanentes, associées à des habitats d'estives. Le rongeur, en forte densité, conduit à des dégâts considérables sur les prairies, provoquant des pertes qualitatives et quantitatives au sein des exploitations agricoles.

Nous avons souhaité savoir, si le campagnol pouvait impacter négativement la ressource gentiane jaune. Deux spécialistes du campagnol terrestre, M. Robert (piégeur) et Mme Perrot (ingénieur agronome), affirment que ce dernier, non sensible à l'amertume, consommerait les racines de gentiane, s'il en avait l'opportunité. Néanmoins, nous n'avons pu relever de témoignages de gentianaires à propos de ce phénomène.

*«Vous entrez dans le Parc Naturel des rats taupiers »*



*Photo du groupe*

Ainsi, la lutte contre le campagnol, au centre des préoccupations, fragilise la ressource « gentiane », mais la dégradation de la plante n'est pas le souci prioritaire dans l'esprit des acteurs locaux. (*Pour approfondir, cf annexe 13*)

En plus des menaces précitées, nous pouvons nous questionner quant à la future mise en place d'actions territorialisées, répondant aux besoins des acteurs locaux.



*Photo du groupe*

Aujourd'hui, la pression exercée par le rongeur sur la Fée jaune est quasi nulle, cependant, elle pourrait s'avérer néfaste dans le cas où la pullulation ne serait pas maîtrisée. Afin de lutter contre le mammifère, les agriculteurs utilisent, en dehors du piégeage et des luttes chimiques, différentes luttes agronomiques. Par exemple, le labour (travail du sol) et l'alternance fauche/pâturage (piétinement des bovins), permettent de déstructurer les galeries. Mais ces actions fragilisent voire détruisent la gentiane jaune, puisque le labour la déracine, et la fauche sectionne la tige et limite sa croissance et sa reproduction. C'est donc plus la lutte contre le campagnol qui impacte la ressource, que le campagnol lui-même.

Actuellement, les dégâts provoqués par le campagnol terrestre entraînent des tensions sur le Cézallier. Initialement économique, ce problème devient social, de par les conflits qui règnent entre agriculteurs et autorités (*cf. document ci-contre*). Les interlocuteurs rencontrés au cours de notre enquête ont mis en avant une colère grandissante, voire une détresse, dues au petit mammifère.

*c. Les mesures à venir*La FREDON :

Les expérimentations sur la lutte contre le campagnol terrestre à venir, auront plus ou moins d'impact sur la gentiane. La lutte par le piégeage et empoisonnement ne sont pas à redouter. Toujours est-il, que l'usage du rouleau top, laisse à présager qu'il aura des répercussions sur la ressource. En effet, tout comme la fauche et le girobroyage, le rouleau top s'attaquera aux fleurs et feuilles, voire même aux racines. Ceci aura pour conséquences une mise à mal du cycle végétatif de la plante, et s'il est utilisé pendant la phase végétative, il compromettra la floraison et donc le renouvellement de la ressource.

Bulletin de santé du végétal « prairie » (cf. : BSV n°46):

Le bulletin de santé du végétal en prairie met en avant différents enjeux. Parmi eux, nous pouvons relever la nécessité de lutter contre le campagnol terrestre, la taupe et le chardon. De ces enjeux découlent des mesures orientant les pratiques agricoles. Effectivement, concernant le campagnol et la taupe, en plus des actions à mener indiquées par la FREDON, il est recommandé de :

- broyer les refus végétaux des prairies
- faucher les prairies de façon à ce qu'elles présentent un gazon court

Ceci a pour but de diminuer les abris et la source de nourriture des campagnols. Cependant, ces mesures impacteront le développement de *Gentiana lutea*...

Un autre danger apparaît pour la gentiane : le travail du sol. En effet, toujours dans le but de lutter contre les ravageurs de prairies, il est conseillé de développer le labour. Cette mesure, pouvant impacter la gentiane et son milieu, est cependant à prendre avec un certain recul. En effet les prairies où se situent les gentianes sont souvent difficiles à travailler car se sont majoritairement des sols riches en pierres.

Le travail du sol sera donc limité, entraînant une usure non négligeable du matériel. Il en va de même pour le décompactage et la scarification des prairies.

Enfin, il faut aborder la lutte contre le chardon. Elle implique une fauche avant la floraison de ce dernier. Cette action peut avoir des répercussions sur la durabilité de la gentiane jaune car elle fleurit en même temps que cet autre végétal. (cf. BSV n°44, chardon des champs ARVALIS)

Ces différentes orientations territoriales laissent à présager une mise en danger de la ressource gentiane. Néanmoins d'autres grandes dynamiques semblent être en adéquation avec cette dernière.

Ministère de l'agriculture et Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt:

La politique actuelle du Ministère s'oriente vers l'agroécologie et la diminution d'intrants dans les productions. Ceci pourrait être bénéfique pour la gentiane, étant sensible aux différents épandages. Plus encore, la préservation de la biodiversité dans les systèmes agricoles est un des axes de la politique en cours. Or, la sauvegarde de la gentiane peut participer à cette nécessité de conservation. On peut donc supposer que s'il y a une réelle reconnaissance de l'importance de la gentiane pour les communautés qui l'entourent, cette dernière sera préservée au mieux.

Pour conclure, les menaces pesant sur la gentiane sont nombreuses. En effet, l'organisation de la filière et le poids des pratiques agricoles, cela associé au contexte local et global, laissent à présager la régression de la ressource. Celle-ci pourrait avoir d'importantes conséquences, au niveau économique, social et environnemental, tant la gentiane jaune est porteuse d'enjeux. Ainsi, il semble nécessaire de réfléchir aux différentes alternatives possibles en vue d'enrayer ce phénomène qui tend à la disparition de l'espèce.

## **V. Proposition d'outils visant à organiser la filière et à préserver la ressource**

Des alternatives pour préserver la gentiane sont nombreuses. Certaines sont déjà connues, mises en place et/ou expérimentées. D'autres paraissent comme étant des normalités pour certains acteurs, alors qu'elles sont inconnues de leurs voisins. De nombreux témoignages, par leur sensibilité et les propositions de solutions faites, montrent la volonté d'implication de chacun dans la préservation de la ressource. Enfin, avec un peu d'imagination et une bonne connaissance du contexte, moult possibilités s'offrent à nous et sont à développer.

### **A. Les contrats / les conventions**

L'utilisation d'un contrat induit une preuve écrite de la vente, ceci consiste à supprimer les contrats oraux, qui n'assurent pas les conditions de paiement et les conditions de récolte. De plus, un contrat universel adaptable permettrait de recevoir des informations chiffrées sur l'économie et les quantités récoltées. Cet outil aurait pour second but de limiter l'économie parallèle qui sévit au sein de la filière. Ce phénomène peut être atténué en contraignant les transformateurs à posséder un document assurant la traçabilité de la gentiane depuis l'arrachage jusqu'à la vente. Aussi, le contrat pourrait imposer de nouvelles règles aux récolteurs, orientées vers le respect de l'environnement et de la gestion durable de la ressource gentiane, lors des arrachages.

Afin de répondre à cette problématique, l'association Gentiana Lutea a pour projet de créer un contrat type, qui pourra être utilisé entre gentianaires et propriétaires.

### **B. Les registres**

La mise en place d'un registre aurait pour objectif de permettre le suivi des rotations et de collecter les chiffres issus des contrats. Ainsi, il serait possible d'appréhender l'évolution de la ressource et celle de la filière. Ce registre apporterait des données exhaustives et pertinentes, nécessaires à la surveillance du développement de la gentiane jaune, ce qui contribuerait à la gestion durable de cette ressource. Pour collecter toutes ces informations, chaque contrat devra être communiqué à l'association. Néanmoins, la création d'une telle démarche imposerait un travail conséquent à l'association et une implication certaine des acteurs concernés.

### **C. La sensibilisation et la communication**

La sensibilisation des acteurs concernés par la gentiane, peut s'appuyer sur différents outils :

#### **1. Le Guide des bonnes pratiques :**

Ce guide, créé par l'association présente la biologie, l'écologie et la filière de la gentiane. Il permet de sensibiliser tous les acteurs de la filière « gentiane » (propriétaires, gentianaires, récolteurs, transformateurs, collectivités, et autres curieux...). Ainsi, il serait bénéfique que chacun de ces acteurs dispose du document. Pour cela il faut mener une campagne de communication, assurant ainsi sa diffusion.

#### **2. Des réunions d'information dans les régions concernées par la ressource :**

L'association Gentiana Lutea et le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne pourraient proposer des réunions d'informations, et ainsi inviter les acteurs (propriétaires, agriculteurs, gentianaires, transformateurs, administrateurs...) à se concerter. Ces rassemblements viseraient à développer l'échange autour de la filière, dans un souci de durabilité de sa ressource. Ce concept de réunion pourrait être instigateur de la mise en place d'un dialogue entre les acteurs de la filière et l'administration. A ce jour, il faut savoir qu'il n'est pas rare que des acteurs présentent une crainte face aux personnes en mesure de mettre en place des réglementations. Nous évoquons ici le principe du chantage administratif. Bien que conscients des enjeux et menaces pesant sur la ressource, les acteurs de la filière sont réticents quand il s'agit de faire remonter des informations et constats à des administrations.

Par la mise en place de réunions, il serait ainsi possible de permettre à ces personnes de se rencontrer, d'échanger, de mieux comprendre l'action de l'autre et de chercher ensemble des solutions. Les sujets de tension pourraient être discutés et disparaîtraient probablement grâce à la concertation. Il ne serait éventuellement plus nécessaire d'attendre qu'un cataclysme survienne pour que des mesures soient prises.

Par ailleurs, l'association, le PNR, les Mairies et la communauté de communes, doivent être initiatrices de cette sensibilisation. Leur appui technique, leurs savoirs ou contacts scientifiques, et leur connaissance du territoire, sont des atouts capables d'enrichir une argumentation, et de convaincre les populations locales des enjeux de la Fée jaune.

#### **D. La mise en place de réglementations**

La sensibilisation des acteurs doit être la clé menant à la gestion durable de la gentiane. Mais la réglementation peut être un outil complémentaire applicable dans des cas particuliers :

- L'interdiction ponctuelle de récolte de la gentiane, sur une durée définie, est envisageable dans le cas où la ressource est mise en danger sur un secteur précis. Ce protocole viserait à offrir à la plante le temps nécessaire à se renouveler, et à reconquérir naturellement la zone.
- Les quotas, contrairement aux interdictions, permettent l'exploitation de la ressource tout en évitant une pression excessive sur la population. Les prélèvements pourraient être limités selon deux critères : l'âge de la plante, et/ou la quantité cueillie.
- L'obligation d'utiliser des contrats de vente, assurerait les acteurs impliqués, et la traçabilité du produit.
- Les méthodes d'arrachage évoluent, et une étude est actuellement réalisée par l'association Gentiana Lutea pour évaluer les impacts de la mini pelle sur l'environnement. Dans le cas où l'enquête révélerait une incidence préoccupante de l'engin motorisé sur l'écosystème, une réglementation pourrait aboutir. Cette dernière aurait pour but d'interdire ou de limiter l'arrachage mécanique, et de promouvoir le savoir-faire traditionnel.

Cependant, nous relevons la nécessité d'instaurer des contrôles fréquents pour que la réglementation soit optimisée.

#### **E. Les mesures relatives à l'activité agricole**

Suite aux menaces relevées issues des pratiques agricoles, nous exposons des propositions visant la valorisation ou l'aménagement des pratiques actuelles :

- Favoriser l'élevage bovin et équin pour maintenir les milieux ouverts. En effet, certaines races ovines pâturent la gentiane jusqu'au collet.
- Maintenir une pression de pâturage bovin/équin extensive.
- Privilégier le pâturage avec un effectif compris entre 0,8 et 1,60 UGB/ha sur les parcelles à gentiane, plutôt que la fauche.
- Eviter l'apport excessif d'engrais chimiques ou organiques sur la parcelle, qui favorise la compétitivité entre les graminées et les gentianes.
- Lutter contre la déprise agricole et l'abandon des pâturages qui provoquent l'embroussaillage et la fermeture des milieux.
- Privilégier les prairies permanentes pâturées aux grandes cultures et aux plantations (arboriculture...)
- Adapter les périodes de pâturage des prairies à gentiane en fonction des stades végétatifs de la plante.

Ces techniques ont pour vocation d'améliorer et de préserver la ressource gentiane. Cependant, ces propositions nécessitent une concertation entre les acteurs concernés.



## F. L’outil cartographique

Une cartographie répertoriant les zones à gentiane, serait un outil indispensable pour envisager la gestion durable de sa ressource. De plus, certains acteurs la réclament. La cartographie permettrait de comprendre les évolutions spatiales et physiologiques de la plante en fonction du climat, de la géologie, des pratiques agricoles...

Cependant, la réalisation de l’inventaire est chronophage puisque, même à petite échelle, la gentiane peut être très dispersée sur de grandes surfaces. De plus, évoluant sur des zones montagneuses, la prospection devient pénible. Or, il est prévisible qu’une cartographie accessible pose des problèmes au sein de la filière. En effet, nous supposons que naîtront des conflits d’acteurs, tous désireux de tirer profit des parcelles généreuses. Cet outil encouragerait peut être aussi l’arrachage clandestin, ce qui, comme décrit plus haut, n’est pas une solution de gestion.

Alors, pour que la cartographie soit associée à la gestion durable de la ressource, elle doit être transmise et conservée par un institut scientifique agréé, qui s’engage à ne pas la divulguer. Ainsi, l’outil permettrait d’orienter au mieux les solutions de gestion proposées.

## G. Le répertoire

Au cours de notre étude, nous avons contacté un ensemble d’acteurs, placés de l’amont à l’aval de la filière. Nous avons sélectionné les coordonnées des personnes investies prêtes à partager leurs savoirs. Ces contacts pourront compléter l’annuaire professionnel de l’association Gentiana Lutea, et s’y référer en cas de besoin. Ces derniers sont répartis à l’échelle de la France, et de la Suisse essentiellement.

## H. Un label Massif central

La labellisation de la Gentiane du Massif central, amènerait une valorisation économique, et sociale profitable à l’ensemble du territoire. Le label serait un outil complémentaire aux autres, qui enrichirait l’argumentation dans le cadre des actions de sensibilisation.

Ce label est l’occasion d’apporter un nouvel élan dans une filière en pleine structuration économique et sociale.

## I. La culture

Face à la problématique actuelle, nous nous sommes interrogés sur l’éventualité de faire de la culture une alternative à la cueillette sauvage.

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Nyons (26) propose « La mise en culture de plantes aromatiques et médicinales menacées comme alternative à la cueillette sauvage ». Ainsi, pour défendre ou non cette idée, nous avons rencontré Mme Inès Chaud Ulrich, cultivatrice à Gelles (63).

Suite à notre entretien, son constat est clair : la culture ne sera jamais une alternative, mais restera un complément.

La culture, pour être viable, nécessite de grandes superficies. De larges surfaces imposent la mécanisation et/ou l’emploi de main d’œuvre. En France, les grands espaces exploitables sont des espaces de plaine, or, dans cet environnement, la gentiane n’a pas le temps de concentrer les principes actifs (qui en font sa qualité), de par une croissance trop rapide. De plus, la gentiane a besoin d’une vernalisation pour lever la dormance de la graine, pour cela les conditions climatiques montagnardes sont préférables, mais un hiver artificiel peut être reproduit avec de l’acide gibbérellique. (source : semancier.com) L’argumentation d’Inès Chaud Ulrich est fiable, mais est relative, uniquement à un petit territoire. Deux entreprises françaises, Pernod Ricard et la Société de Hautes Plaines prouvent que la culture peut être rentable. Leurs récoltes fructueuses sont permises par des techniques maîtrisées, acquises par leurs études et leurs expériences.



Photo : Stéphanie Flahaut



Considérant les nouveaux objectifs de gestion pesant sur la gentiane dans le Massif central, nous pensons que la culture à grande échelle peut être envisagée, si nécessaire, comme alternative à la cueillette, dans le cas où cette dernière serait régie par une réglementation. Pour développer ce projet et préparer la transition, l'association Gentiana Lutea a développé un groupe de travail spécialisé, consacré à l'étude de la culture de gentiane.

Voici donc un aperçu des différentes alternatives possibles pour préserver la ressource en gentiane. Cette liste est non-exhaustive et laisse à présager un bel avenir pour la gentiane si tous les acteurs concernés s'impliquent durablement dans la filière. Seule une volonté commune permettra de faire évoluer positivement la ressource en termes de gestion et utilisation. C'est une véritable transformation de la filière qui est attendue et qui, plus encore, est nécessaire. Ainsi, nous espérons que la réalisation de cette étude participera à l'aboutissement de cette métamorphose, tout en tenant compte des désirs de chacun.

## **VI. Discussions**

### **A. Notre ressenti et les difficultés rencontrées**

#### **1. Analyse du travail, regard sur la problématique et viabilité des résultats**

Nous avons évolué à partir d'une problématique relativement large, mais avons étudié sur le territoire témoin d'Ardes Communauté, dans le but de transposer ensuite nos résultats sur une plus vaste échelle. Mais ces derniers doivent être viables pour être exploités, viabilité dépendante de la fiabilité des sources. Les résultats de notre enquête sur Ardes Communauté semblent être le reflet de la filière dans sa globalité. L'exemple d'Ardes était pertinent puisque ce territoire est uniquement concerné par l'amont de la filière, directement impliqué dans la problématique de gestion durable de la ressource.

#### **2. Difficultés rencontrées**

Lors de notre projet tuteuré nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés, ralentissant notre progression. Tout d'abord, le caractère confidentiel de certaines données encourageait les acteurs à refuser nos propositions de rencontre, ou d'échange. Ainsi, les informations relatives aux rendements, aux prix, aux pratiques, aux surfaces...n'étaient parfois pas divulguées. Cela s'explique par la compétitivité de l'activité, au sein de laquelle, chacun se méfie de l'autre. Nous avons également relevé des déviances : travail « au noir », vol, spéculation,... Cette situation implique que le résultat de nos recherches ne soit pas optimal, bien qu'elles aient été approfondies. De plus, certains acteurs, notamment des maires, n'avaient pas, ou peu d'informations sur la plante au sein de leur commune. Ce manque d'intérêt porté par les acteurs pour la plante trouve deux justifications : soit par ce qu'elle est peu présente sur la commune concernée, soit parce qu'elle ne traduit aucun enjeux à leurs yeux. L'insuffisance de leurs connaissances les incitait souvent à nous diriger vers des personnes plus aptes à nous répondre ; ce qui souligne la complexité de notre démarche. La saison nous a également gênés pendant les déplacements, et implique que la Gentiane ne soit pas observable dans les champs. L'effectif du groupe a rendu l'étude riche certes, mais aussi pénible à organiser. En effet, à six, la répartition du travail n'est pas toujours efficiente et les désaccords sont plus fréquents. Enfin, le temps mis à notre disposition s'est révélé insuffisant, pour combler toutes nos exigences en termes de rendu, visant à satisfaire la demande de l'association.

Notre projet n'a donc pas été sans obstacles, néanmoins nous sommes parvenus à effectuer un travail professionnel, documenté et intéressant, grâce à l'appui de certains acteurs très coopérants. Cependant, au regard des difficultés rencontrées, si ce projet était à reproduire, nous modifierions certainement notre organisation.

#### **3. Si c'était à refaire ?**

Si l'enquête était à refaire, nous veillerions à mieux nous organiser. Tout d'abord, nous contacterions les acteurs de la filière dès la première semaine, plutôt que de la dédier exclusivement aux recherches bibliographiques. Cette démarche anticipée nous permettrait de récolter les informations plus vite, et donc d'initier la rédaction du rapport, et de présenter un plan dans des délais plus courts. L'idéal serait d'organiser plusieurs rencontres le même jour pour minimiser les trajets. Enfin, il serait judicieux de mieux coordonner le projet et de répartir les missions de façon équilibrée entre les membres du groupe.

# CONCLUSION

---

La Gentiane jaune, en France, est exploitée et valorisée pour ses nombreuses vertus, depuis le II<sup>ème</sup> siècle. Le pays abrite plusieurs foyers à Gentiane, exclusivement situés sur les massifs montagneux, dont le Massif central qui représente le premier bassin de production.

Dans le contexte actuel où les pratiques agricoles et les modes d'arrachage évoluent, Gentiana Lutea, jeune association interprofessionnelle s'interroge sur l'état de la ressource dans le Massif central, où aucune réglementation n'est instaurée. A cette occasion, cette dernière nous a commandités une enquête visant à répondre à la problématique suivante : Comment sont gérées les estives à Gentiane jaune sur les massifs montagneux français et limitrophes, et quelles sont les impacts des différentes pratiques sur la ressource et sur la filière ?

La Gentiane jaune est révélatrice d'un équilibre entre le milieu et les pratiques. En effet, elle nécessite l'intervention des animaux pour gérer la concurrence avec les graminées. A son tour, l'Homme gère la pression de pâturage, et assure le renouvellement de la ressource à travers des actions de récolte durable.

L'étude que nous avons menée au sein d'Ardes Communauté, révèle que les systèmes agricoles sont homogènes par obligation, homogénéité justifiée par la topographie montagnarde offrant des zones d'estives. Le contexte agricole actuel, amène certains agriculteurs à modifier leurs pratiques dans le but d'optimiser la ressource fourragère, nécessaire à la pérennité de leur activité.

La récolte, activité essentielle à l'équilibre et à la valorisation de la plante, assure le développement de la filière. Cependant, elle peut exercer une pression néfaste sur la ressource, si elle est excessive et si l'arrachage n'est pas effectué dans un souci de gestion durable.

La modification des pratiques agricoles tend à bouleverser l'écosystème de la gentiane. En effet, l'équilibre associé à sa présence est fragilisé, entraînant à long terme, le déclin de la ressource. Plus qu'un problème environnemental, cette évolution pourrait mettre en danger la filière et le tissu social qui la compose.

Des outils peuvent être proposés pour prévenir cette issue. Par exemple, des campagnes de sensibilisation doivent introduire des appuis techniques et professionnels, offrant aux acteurs engagés, les moyens de gérer de façon responsable et durable la ressource. Ces mesures doivent faire l'objet d'un suivi pour que leurs résultats soient optimisés et valorisés.

Ainsi, les résultats de notre étude et leur analyse nous mènent au questionnement suivant : la problématique qui s'agite autour de la Gentiane jaune n'est-elle pas un volet représentatif d'une agriculture trop peu engagée dans la gestion durable des ressources ?

# BIBLIOGRAPHIE

---

## Articles :

- L'Union du Cantal, article « *magazine* » - M. Comte, février 2014
- Le Canard Enchaîné, article « *La cueillette à l'arraché* », - Professeur Canardeau (ravages en Ariège) 06.05.2014
- Guide Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, « *Le document de référence de la filière* », édition 2014, par la Chambre d'Agriculture de la Drôme - S. Flahaut.
- La Montagne, article «*Soupçonnés de traite d'êtres humains* » - C. Perrot, 12.12.2014
- La Montagne, article « *Deux ans de prison ferme pour traite d'êtres humains* » - C. Perrot, 30.01.2015
- La Montagne, article « *La peine de deux ans confirmée* » - N. Faucon, 18.06.2015
- La Montagne, article « *Les professionnels inquiets de voir les stocks de gentiane, d'arnica et de rhodalia reculer* » - C. Demars, 07.07.2015
- La Montagne, article « *La gentiane, fée jaune du mois d'août* » - A. Furtade, 17.08.2015
- Magdimanche, article « *La bonne fée du Massif central* » - M.-E. Hebrard, 20.09.2015
- La Montagne, article « *Gentiana Lutea au service de la « fée jaune »* » - S. Chabaud, 20.10.2015
- La Montagne, article « *Jugés pour travail dissimulé* » - C. Rabhi, 19.12.2015

## Livres, revues et magazines :

- CEEG Actualités, Bulletin du Cercle Européen d'Etude des Gentianacées, Automne 2013
- « *La Gentiane au cœur de nos racines* » - D. Bonny - C. Jollès - J.-M. Rochat - M. Tanferri –

A.-L. Vullioud

- « *Plantes protégées de France métropolitaine* », par le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles - M. Schilling - B. Pasquier, Juin 2013
- « *La Garance voyageuse* », n°111, « *La Gentiane jaune* » - R. Garreta, automne 2015
- « *La Gentiane jaune, sa protection et la filière dans le Massif central* » - S. Flahaut 2014

**Documents PDF**

- Département de l'économie et du sport Service de l'agriculture : « *Projet de Qualité du paysage du Jura vaudois, Catalogue 2015 de mesures paysagères pour l'exploitant* »
- Conservatoire botanique du Massif central : « *La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN du Massif central* » - V. Laucoin, 2012
- Conservatoire botanique Pyrénées et Midi-Pyrénées, « *La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées : analyse et valorisation* » - R. Garreta – B. Morisson – J. Garcia – L. Gire – J. Cambecedes , mai 2014
- Projet du Parc naturel Régional d'Aubrac : « *Diagnostic du patrimoine naturel et de la biodiversité du territoire d'étude du PNR de l'Aubrac* », octobre 2014
- Parc Naturel Régional de l'Aubrac : « *Diagnostic agricole du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional de l'Aubrac : valorisation des produits* », avril 2014
- Bulletin de Santé du Végétal Auvergne, « *Prairies – Campagnols Terrestres, Taupes* » FDGDON63, septembre 2015
- Bulletin de Santé du Végétal Auvergne, « *Prairies – Campagnols Terrestres, Taupes* » FDGDON63, novembre 2015
- FranceAgriMer, Conseil spécialisé PPAM, « *La Gentiane Jaune : production française, utilisation, marchés* »
- Rapport élèves ingénieurs, « *La filière Gentiane d'Auvergne* » - P. Agnola – V. Decrop – M. Hardy – L. Herbet – L. Leroy – L. Oudart, 2016
- Bibliothèque Numérique de France, « *Annales scientifiques, littéraires, et industrielles de l'Auvergne* », 1828
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, *Charte Plan du Parc 2013-2015*, 2013
- Document d'objectifs, site Natura 2000, « *Petite Montagne du Jura* », CCPM, janvier 2015
- Archives départementales du Puy-de-Dôme, Inventaire, « *Dossier d'administration communale* », août 2013
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, « *Gentiane jaune et produits issus de racines* » - Syndicat mixte du PNRVA
- Anzat-le-Luguet, « *Bulletin municipal* », décembre 2015
- Gentiana Lutea, « *Guide de bonnes pratiques de production de gentiane* », version 2015
- Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, « *Info Gentiane* »-S. Flahaut, 2013
- Lettre d'information du Plan régional en faveur de l'Azuré de la croisettes, « *un vers de gentiane* » - L. Bettinelli - A. Corriol - M. Parachout – B. Cotte – M. Guitteny, juillet 2014
- Lettre d'information du Plan régional en faveur de l'Azuré de la croisettes, « *un vers de gentiane* » - L. Bettinelli - B. Cotte – D. Malécot, juin 2015
- Mémoire de fin d'études, « *La valorisation des aménités environnementales via les produits du terroir et les services liés* » - M. Thimoleon, 2010
- Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune « Gentiana Lutea », « *Présentation de la filière gentiane* », novembre 2015
- Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, « *Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central, rapport d'activité année 2014* », décembre 2014

# WEBGRAPHIE

---

## Sites Internet :

- <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/2014/10/13/la-gentiane-fee-jaune-du-massif-central-570686.html> , *reportage « La Gentiane, fée jaune du Massif Central, diffusé en septembre 2014, par Béatrice Nguyen*
- <http://www.botanique.org>
- <http://www.fleursdusud.fr>
- <http://www.cpparm.org>
- <http://www.jardindupicvert.com>
- <http://www.parcdesvolcans.fr>
- <http://angiofc.free.fr/>
- <http://www.sicarappam.com/>
- <http://www.tela-botanica.org>
- <http://www.syndicat-simples.org>
- <https://inpn.mnhn.fr>
- <http://www.bergersdujura.org>
- <https://cueillettes-pro.org>
- <http://gentianaie.com>
- <http://pifh.fr>
- <http://www.cbnmc.fr>
- <http://siflore.fcbn.fr>
- <http://www.lamontagne.fr>
- <http://www.projet-pnr-aubrac.fr>
- <http://www.jardinsdefrance.or>



# TABLE DES ANNEXES

---

**Annexe n°1** : La cueillette de la gentiane jaune, règlementée sur le territoire français

**Annexe n°2** : Les arrêtés ministériel et préfectoraux

**Annexe n°3** : L'échelle des altitudes sur la Communauté de communes d'Ardes-sur-Couze

**Annexe n°4** : Le Cézallier inscrit dans le Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne

**Annexe n°5** : La méthodologie

**Annexe n°6** : L'écosociosystème

**Annexe n°7** : Les questionnaires

**Annexe n°8** : Le rétro planning

**Annexe n°9** : La surface occupée par la gentiane jaune sur chaque commune d'Ardes Communauté

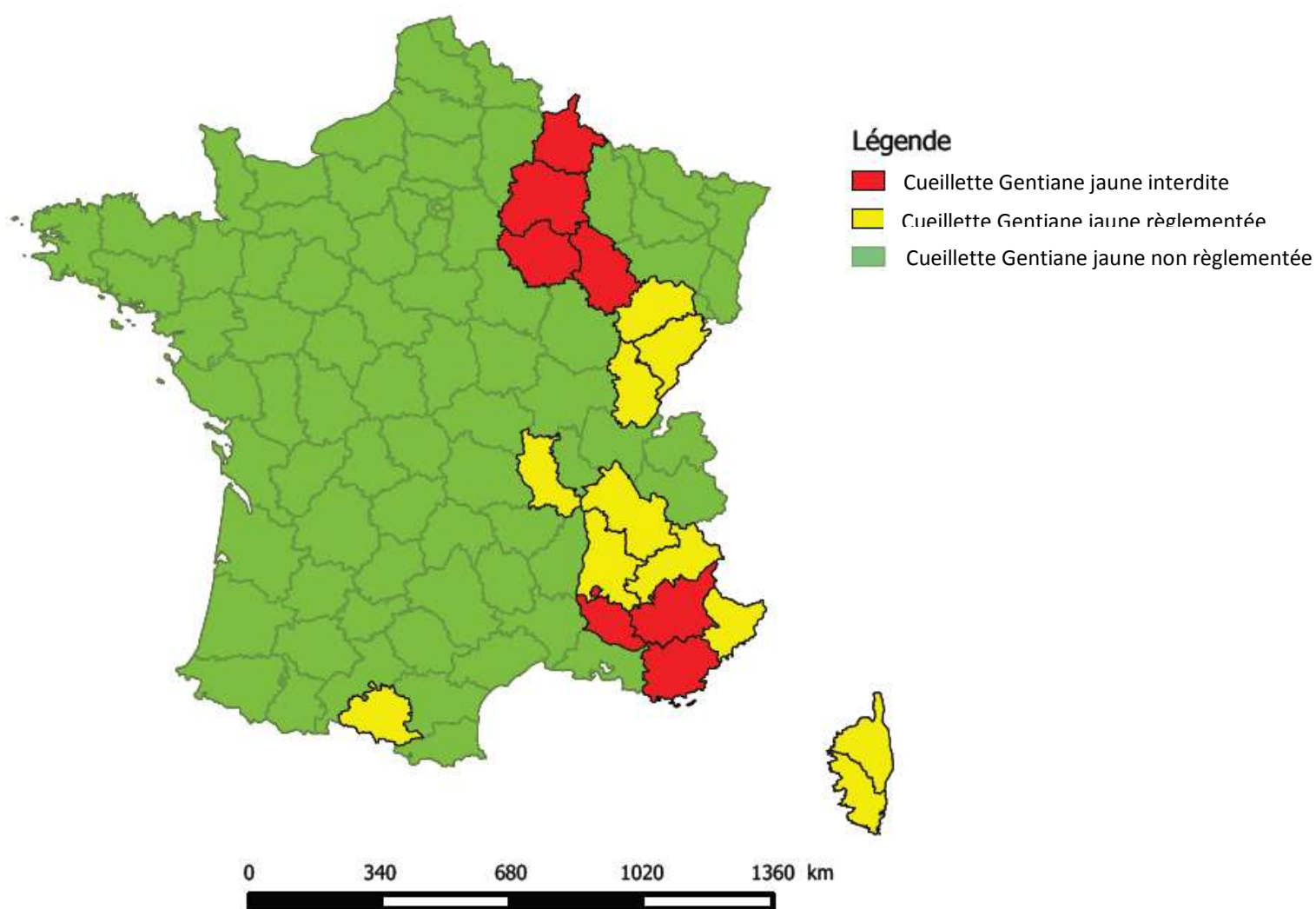
**Annexe 10** : Evolution des populations de gentiane sur le territoire d'Ardes Communauté

**Annexe n°11** : L'azuré de la croisette

**Annexe n°12** : Le graphique indiquant les variations de prix de vente du kilo de gentiane fraîche

**Annexe n°13** : Le campagnol terrestre

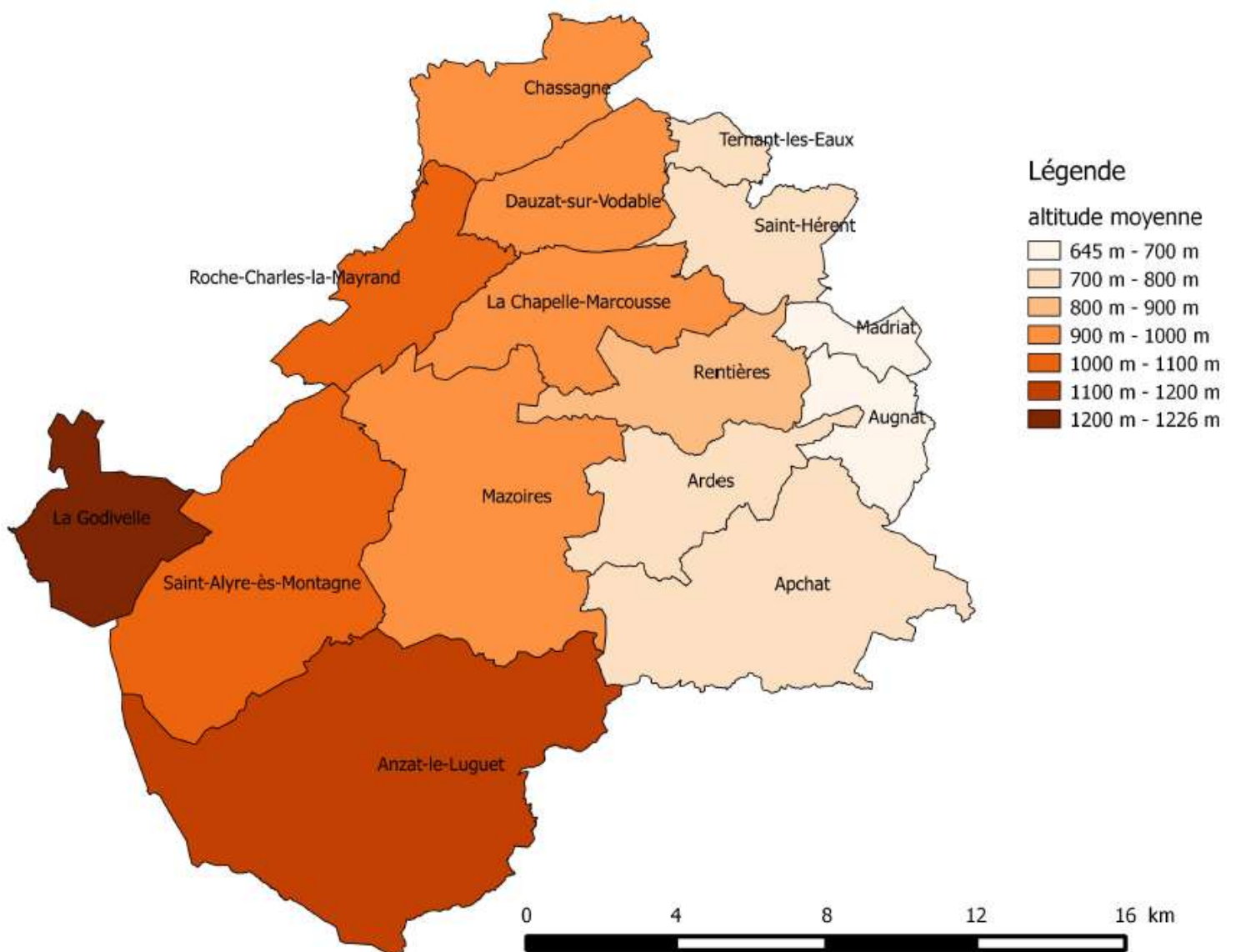
## La cueillette de la gentiane jaune, règlementée sur le territoire français



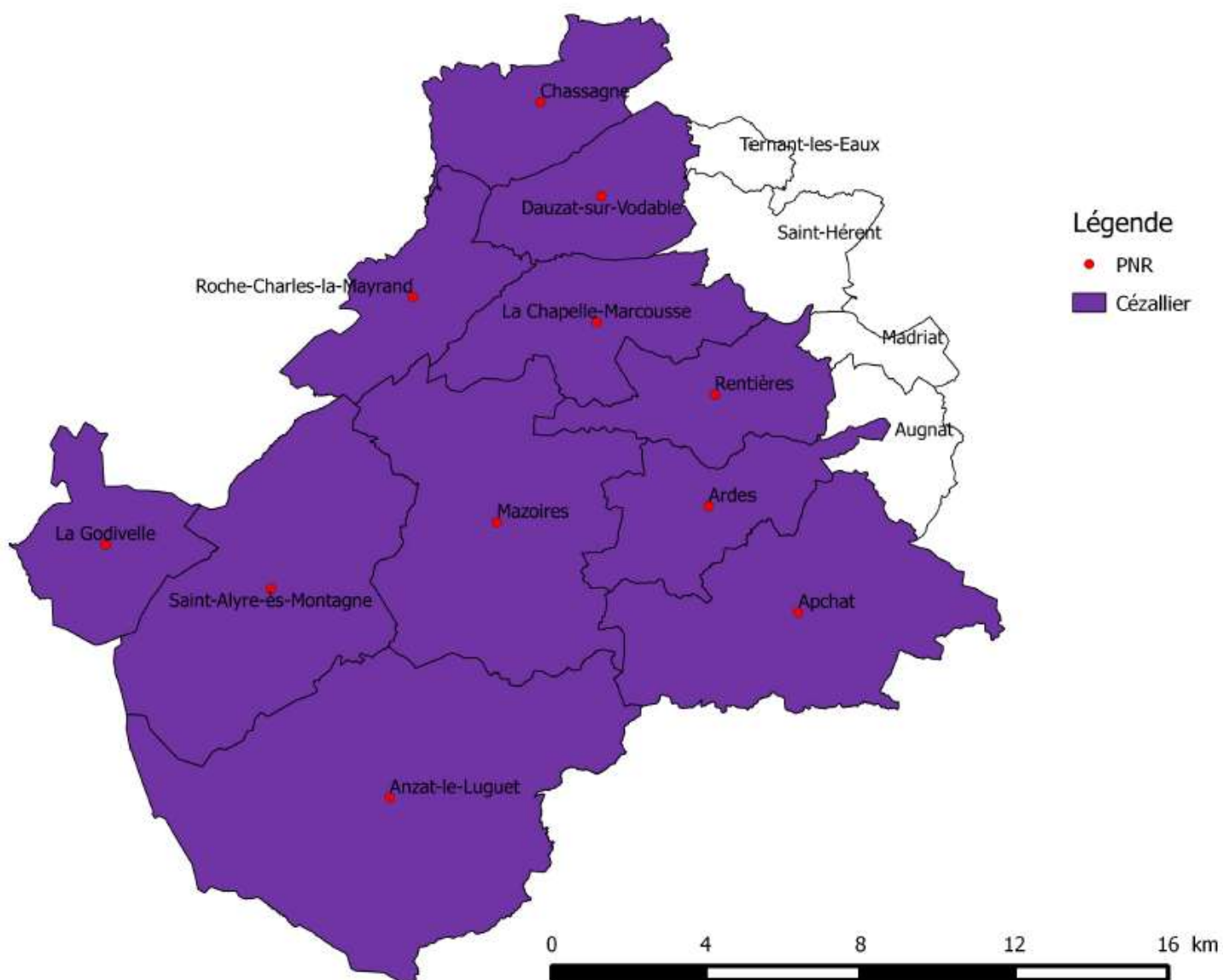
## Arrêtés ministériel et préfectoraux

Date	Type d'arrêté	Région / département concerné
1988	<i>Préfectoral</i>	Champagne-Ardenne
1989	<i>Ministériel</i>	Toutes régions françaises concernées
1990	<i>Préfectoral</i>	Haute-Saône
1990	<i>Préfectoral</i>	Var
1991	<i>Préfectoral</i>	Doubs
1992	<i>Préfectoral</i>	Vaucluse
1993	<i>Préfectoral</i>	Hautes-Alpes
1993	<i>Préfectoral</i>	Jura
1995	<i>Préfectoral</i>	Alpes Haute-Provence
2004	<i>Préfectoral</i>	Alpes Maritimes
2008	<i>Préfectoral</i>	Drôme
2010	<i>Préfectoral</i>	Isère
2012	<i>Préfectoral</i>	Ariège

## L'échelle des altitudes sur la la Comunnauté de communes d'Ardes-sur-Couze



## Le Cézallier inscrit dans le Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne





**I. Travail de bibliographie : connaître l'existant**

Les sujets abordés (liste non exhaustive) :

- la filière
- la réglementation
- biologie et écologie végétale
- l'histoire
- cartographie
- les expérimentations
- Ardes Communauté
- le contexte national et celui du massif central
- exploitation et pratiques de récoltes

**II. Création d'un pré-questionnaire****III. Prise de contacts hors Massif central**

NOM	Service	Contacts	Démarche	Résultats et thèmes abordés
Charly Moureau	Entomologiste à la communauté de communes Petite Montagne (39)	03 84 25 39 78 charly.mourea u.ccpm@orange.fr	Entretien téléphonique → aimerait recevoir notre étude finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Azuré de la Croisette</li> <li>• rapport avec la Gentiane</li> <li>• mise en place d'animations</li> <li>• Concurrence bétail/Gentiane</li> <li>• Expérimentations de Pernod Ricard</li> </ul> <p>Personne ressource : Maire de Légna : 03 84 35 78 31</p>
Hervé Neuville	Laboratoire de recherche Pernod Ricard	herve.neuville@pernod-ricard.com	Contactés par mail : demande d'informations sur les expérimentations de domestication de la Gentiane	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune information à divulguer</li> </ul> <p>Personne ressource : Anne Chevillard : 06 09 23 37 64 (abandon : trop de difficultés pour obtenir des informations)</p>
Benoist Delory	responsable culture pour Pernod (Société Agricole d'Annouville)	benoist.delory@pernod-ricard.com		
Dominique Rousselet	Distillateur adhérent du Doubs	contact@emilepernot.fr	Contacté par mail : connaître les problèmes liés à une réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation sur le Massif jurassien</li> <li>• Importation de Gentiane du Massif central</li> <li>• Epuisement de la ressource dans certains secteurs</li> <li>• Envahissement de la Gentiane dans d'autres secteurs</li> <li>• IGP impossible</li> <li>• Impact économique, social et environnemental</li> </ul>
Raphaële Garetta	CBNPMP → aimerait recevoir notre étude finale	05 62 95 85 30 05 62 95 86 99 06 28 30 19 81 raphaele.garretta@cbnmpm.fr	Contactée par téléphone et mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage et exploitation de la Gentiane</li> <li>• Problèmes rencontrés</li> <li>• Mise en place de la réglementation</li> <li>• Actions menées</li> </ul>
Claudine Bulle-Lescoffit	La Mairie des Fourgs Haut-Doubs	mairie.lesfourgs@wanadoo.fr 03 81 69 42 26 06 82 09 66 75	Contactée par mail et téléphone → aimerait recevoir notre étude finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation, histoire, techniques et évolution</li> <li>• Rendements</li> <li>• Etat de la population et évolution</li> <li>• Réglementation</li> <li>• Problèmes rencontrés</li> </ul>

NOM	Service	Contacts	Démarche	Résultats et thèmes abordés
Arnaud Thevenier	Chambre d'Agriculture du Jura	03 84 35 14 14 accueil@jura.c hambagri.fr	Envoi des questions par mail	Aucune information (période de vacances)
Julien Barlet	PNR du Haut Jura	03 84 34 12 52	Entretien téléphonique	N'a pas d'informations mais oriente les recherches vers son collègue Jean-Yve Vansteelant
Jean Yve Vansteelant	PNR Haut Jura – Chargé de missions agriculture	03 84 34 12 41	Contacté par téléphone	Abandon (pas de réponse)
Vincent Dams	Jura Environnement	06 14 50 26 90	Entretien téléphonique et envoi des questions par mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation sur la cueillette en Franche-Comté</li> <li>Indication de zones de présence (y compris en basse altitude)</li> <li>Azuré de la Croisette</li> <li>Zones de protection</li> <li>Existence d'une association de cueilleurs de Gentiane : Syndicat des simples</li> </ul>
Willy Guillet	→ aimeraient recevoir notre étude finale	06 89 21 24 94	Entretien téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grande différence entre l'exploitation de Gentiane en Auvergne et dans le Jura</li> <li>Tentative de culture</li> <li>Impacts des pratiques sur la ressource de</li> <li>La gentiane est un porte-parole du maintien d'une agriculture extensive</li> <li>Orientation vers l'association des bergers du Jura franco-suisse</li> </ul>
	Association des Bergers du Jura franco-suisse	03 81 69 13 70	Contactée par leur site internet	Aucune information sur l'impact de la réglementation Personne ressource : Jean Brunot Wettstein
Jean Brunot Wettstein Transmission de la demande à Jean-Christophe FALLET	Bureau d'agronomie de Sainte Croix & membre de l'association des Bergers du Jura franco-suisse	0041223665170 fallet@parcjuraudois.ch	Contacté par téléphone et mail → aimerait recevoir notre étude finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèce envahissante sur certains secteurs</li> <li>Projet sur la sécheresse et le pâturage</li> <li>Subvention sur les alpages en estive et récolte de la gentiane pour la production</li> <li>Production de sirop de racine</li> <li>Lien entre la biodiversité et la Gentiane</li> <li>Utilisation de l'intérieur des tiges de fleur de gentiane pour polir le métal des montres suisses</li> </ul>
Marc Vuilleminot	CBNFC ORI	03 81 53 41 26 03 81 83 03 58	Contacté par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désherbage chimique de la gentiane dans les alpages jurassiens</li> <li>Absence d'impact de la réglementation car arrachage</li> </ul>
Charles Jollès :	Cercle européen d'étude des gentianacées (Suisse)	jollescharles@hotmail.com 04 50 95 09 00 06 15 11 42 39	Contacté par mail → aimerait recevoir notre étude finale	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gentiane : cœur de nos racines</li> <li>Distillerie Michel : rachetée par PERNOD</li> <li>Réglementation (par canton)</li> <li>Absence de pullulation</li> </ul>
Madame Bourraqui & Mickael Kaczmar	ONF Ariège Savignac les ormeaux	05 34 09 82 20 06 11 13 19 97 05.61.05.52.02 mickael.kaczmar@onf.fr	Contactés par téléphone et mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réglementation</li> <li>Ravages de terrains après arrachage</li> </ul>
Etudiants VetAgro	VetAgroSup	Acquisition de leur rapport sur la présentation de la filière gentiane		

**IV. Prise de contacts sur le Massif central**

NOM	Service	Contacts	Démarche	Résultats et thèmes abordés
Stéphanie Flahaut	Chargée de missions pour la durabilité de la ressource Gentiane dans le Massif central & Animatrice de l'Association Interprofessionnelle « Gentiana Lutea »	stephanie.flahaut@cpparm.org 06 05 28 12 00	Rencontres régulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de documents et informations clés</li> <li>• Indications sur les acteurs à contacter</li> <li>• Suivi de notre évolution</li> </ul>
Bernard Veissiere	Maire d'Ardes, Président Comcom	04 73 71 80 39 contact@ardesc ommunaute.fr	Contacté par téléphone	Aucune information Personne ressource : PNR des Volcans
Roger Gardes	Président du PNR du Parc des Volcans d'Auvergne	04 73 65 64 09 direction@parcd esvolcans.fr	Contacté par téléphone	Aucune information Personne ressource : Andréa Cassagne
Andréa Cassagne	PNR Volcans d'Auvergne	04 73 65 64 16 acassagnes@par cdesvolcans.fr	Contacté par téléphone et mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission du référentiel Marque Parc Gentiane</li> </ul>
	Chambre d'Agriculture du Cantal	04 71 45 55 20	Contactée par mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord avec le propriétaire du terrain et le gentianaire</li> </ul> Personne ressource Laurent Bouscarat : 04 73 71 51 00 / 06 81 78 19 06
COPTASA	Laurent Bouscarat : Directeur de la coopérative Et travaille à la chambre d'Aurillac	04 73 71 51 00 06 81 78 19 06 Laurent.bouscarat@cantal.cham agri.fr	Contacté par téléphone et mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopérative</li> <li>• Les actions menées</li> <li>• L'organisation</li> <li>• Evolution</li> <li>• Réglementation</li> </ul> Personne ressource : M. Felut (berger gardien) : 04 71 20 47 74 / 06 68 77 94 04
Monsieur Félut	Berger gardien	04 71 20 47 74 06 68 77 94 04	Contacté par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact du Campagnol terrestre sur la Gentiane</li> <li>• Appartenance de la ressource propriétaire OU exploitant</li> </ul>
Alain Robert	Piégeur professionnel de taupes et campagnols	07 87 86 57 88	Contacté par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il pense que le campagnol mange les racines de Gentiane, demander conseil à : Personne ressource : Elodie Perrot</li> </ul>
Elodie Perrot	Ingénieure d'étude sur le campagnol sur l'impluvium de Volvic	04 73 98 29 36	Contactée par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le campagnol mange les racines de Gentiane</li> </ul>
Vincent Letoudlon & Philippe Antonetti	CBNMC → aimeraient recevoir notre étude finale	04 71 77 55 65 vincent.letoudlon@cbnmc.fr philippe.antonetti@cbnmc.fr	Contacté par téléphone et mail	Aucune information Personne ressource : Stéphane Perera : 04 71 77 55 73 / 06 161 161 23
Stéphane Perera		stephane.perera@cbnmc.fr 04 71 77 55 73 06 161 161 23	Contacté par mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du Ministère de l'écologie sur la cueillette de plantes aromatiques et médicinales à tous les conservatoires botaniques</li> <li>• La Gentiane, ses enjeux, son renouvellement</li> <li>• Transmission de documents</li> </ul>

NOM	Service	Contacts	Démarche	Résultats et thèmes abordés
Jean Paillant Céline Puech	ONF – responsable Unité Territoriale Cézallier	04 73 21 50 78	Contactés par téléphone et mail	Aucune information
Jean MARC	Gestionnaire des estives à Gentiane	06 79 60 52 45	Contacté par téléphone	Abandon (il nous demande d'envoyer nos questions par voie postale)
	Jardin Botanique d'Aubrac	sciences@aubra c-jardin.org 05.65.44.65.84	Contacté par mail et téléphone	Abandon (jardin fermé)
Denis Chaud	Cultivateur - SICARAPPAM	06 20 84 52 39 spirea@orange.fr	Contacté par mail et téléphone	Abandon (ne nous a jamais répondu)
Bernard Bornes	Opérateur de la filière gentiane	bernard.bornes @orange.fr 06 08 25 53 62	Contacté par mail et téléphone	Abandon (ne nous a jamais répondu)
Gislaine Gay Pradel	Acteur du PNR, ancienne interlocutrice de l'association et Mairesse de Neussargues Moissac	04 71 20 50 82	Contactée par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Gentiane : enjeux, exploitation et évolution</li> <li>• Marque Gentiane (PNR)</li> <li>• Statut des gentianaires</li> <li>• Problèmes rencontrés par la filière</li> <li>• Avis sur la réglementation, proposition d'outils</li> </ul> Personne ressource : M. Boulouz (gentianaire) : 06 46 49 04 70
Mairie de Picherande	CHAMOUX Serge	04 73 22 30 84 Madame Debénédictie 06 17 24 05 67	Contactée par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souhait de valoriser la Gentiane</li> <li>• Disparition de la Gentiane</li> <li>• Impacts de l'arrachage et du pâturage</li> </ul>
Daniel Imbaud	Oriane → aimerait recevoir notre étude finale	04 73 53 06 68 oriane- sarl@orange.fr	Contacté par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure, son histoire, son organisation</li> <li>• Les problèmes relevés</li> <li>• Evolution et réglementation</li> <li>• Récolte, transformation et exportation</li> </ul>
Sylvie Martinant	CEN Auvergne Animatrice	04 73 63 26 00 sylvie.martinant @espaces- naturels.fr	Contactée par mail	Aucune information sur l'Azuré de la Croisette  Personne ressource : Aurélie Soissons : 04 71 74 62 21
Aurélie Soissons	CEN Auvergne Entomologiste → aimerait recevoir notre étude finale	04 71 74 62 21 aurelie.soissons @espaces- naturels.fr	Contactée par mail et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ponte de l'Azuré</li> <li>• Vie de la chenille (dans la Gentiane et fourmilière)</li> </ul>
Eric Vallé	Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy & Chaudesfour (par Mme. Flahaut)	06 72 69 05 69	Contacté par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de la Gentiane</li> <li>• Zones d'estives et pratiques</li> <li>• Développement et évolution de la ressource</li> <li>• Réglementation</li> <li>• Problèmes rencontrés</li> </ul>
Laguiole (Aubrac)	Vincent ALAZARD	05.65.51.26.30 mairie- laguiole@wanado o.fr	Contacté par mail et téléphone	Aucune information  Personne ressource : Le PNR de l'Aubrac
Antoine Tounier	PNR Aubrac	05 65 48 19 11 info@projet- pnr-aubrac.fr	Contacté par téléphone et mail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission de documents</li> <li>• Présence et utilisation de la Gentiane</li> <li>• Réglementation, ZNIEFF</li> <li>• Problèmes relevés</li> <li>• Programme d'actions</li> </ul>

**V. Création du questionnaire définitif****VI. Prise de contacts pour la mise en œuvre de l'enquête et constitution d'un planning d'entretiens**

Nom	Statut	Contacts	Démarche
<b><u>Gentianaires</u></b>			
Frabrice Bahuchet	Gentianaire	07 71 17 77 87 → aimerait recevoir notre étude finale	Soumission et réception de l'enquête par entretien téléphonique
Marc Bourguignon	Adhérent à la SICARAPPAM	05 55 67 46 33 marcbourguignon@netcourrier.com → aimerait recevoir notre étude finale	Soumission et réception de l'enquête par mail
Bernard Bornes	Opérateur de la filière gentiane	06 08 25 53 62 bernard.bornes@orange.fr	Soumission de l'enquête et demande d'informations, par mail et téléphone, sur l'éventuelle levée de réglementation en Suisse : aucune réponse
Florent Fraisse (Pernod Ricard)	Gentianaire	06-84-24-59-30 florent.fraisse@live.fr	Soumission et réception de l'enquête par mail
M. Boulouz	Gentianaire	06 46 49 04 70 vignot.candy@orange.fr	Soumission de l'enquête par téléphone : aucune réponse
Mickaël Rongier	Gentianaire	04 73 87 86 19 rongiermick@outlook.fr	Soumission et réception de l'enquête par mail et téléphone
Robert Paulet	Gentianaire, exploitant et propriétaire sur St Alyre	06 78 60 96 44	Soumission et réception de l'enquête par téléphone
Philippe Vanoosthuyse	Gentianaire à la SICARAPPAM	06-44-75-79-10 04-73-88-79-66	Soumission de l'enquête par téléphone : aucune réponse
<b><u>Collecteurs / Transformateurs</u></b>			
Philippe Desrivers	Distillerie Avèse → aimerait recevoir notre étude finale	04 71 78 03 04 espace@aveze.org	Soumission et réception de l'enquête par mail
François Picard	Champimousse	04 66 32 07 21 contact@gentianalutea.fr	Soumission et réception de l'enquête par mail
Jean Jacques Vermeersch	Gentiane Louis Couderc → aimerait recevoir notre étude finale	04 71 63 67 91 06 08 07 06 90 direction@distillerie-couderc.com	Soumission et réception de l'enquête par mail
Daniel Imbaud	Oriane → aimerait recevoir notre étude finale	04 73 53 06 68 oriane-sarl@orange.fr	Soumission et réception de l'enquête par voie orale
<b><u>Cultivateurs</u></b>			
Denis Chaud	Cultivateur et adhérent à la SICARAPPAM	06-20-84-52-39 spirea@orange.fr	Soumission de l'enquête par mail et téléphone : aucune réponse
Philippe Mellet	Cultivateur → aimerait recevoir notre étude finale	04 73 21 83 81 contact@gentianaie.com	Soumission de l'enquête par mail : aucune réponse
Inès Chaud Ullrich	Cultivatrice et adhérente à la SICARAPPAM → aimerait recevoir notre étude finale	06 08 87 44 00 04 73 87 85 12	Soumission et réception de l'enquête orale
<b><u>Propriétaires du foncier</u></b>			
Michel Roche	Propriétaire privé de La Chapelle Marcousse	04 73 71 75 83	Prise de contact par téléphone : abandon (ne veut pas nous répondre)



Nom de la commune	Acteurs	Contacts	Démarche
<b><u>Mairies</u></b>			
ANZAT LE LUGUET	CORREIA Emmanuel	04 73 71 74 68	Enquête auprès du Maire : mardi 02-02-16 à 14h
LA CHAPELLE MARCOUSSE	BARBET Laurent	04 73 71 75 31	Enquête auprès du Maire : jeudi 04-02-16 à 10h
ROCHE CHARLES LA MEYRAND	ROCHE Roger	04 73 71 75 06 → enquête réalisée	Enquête auprès du Maire : lundi 08-02-16 (matinée)
ARDES SUR COUZE	VEISSIERE Bernard	04 73 71 83 89	Enquête auprès du Maire : mardi 09-02-16 à 10h
CHASSAGNE	FRADIN Guy	04 73 71 47 60	Enquête auprès du Maire : mercredi 10-02-16 à 10h
LA GODIVELLE	MANSANA-ROCHE Jocelyne	04 73 71 94 80	Enquête auprès de la Mairesse : jeudi 11-02-16 à 10h
ST ALYRE ES MONTAGNE	GELLY Guy (Maire) + M. Guyon (adjoint)	04 73 71 77 12 → enquête réalisée	Enquête auprès du Maire : jeudi 11-02-16 à 14h
APCHAT	PELLISSIER Patrick	04 73 71 80 07	Abandon : ne présente pas de Gentiane
AUGNAT	BRUN Pascale	04 73 96 55 67	Abandon : ne présente pas de Gentiane
DAUZAT SUR VODABLE	MOREL Jacques	04 73 71 44 76	Abandon : ne présente pas de Gentiane
MADRIAT	ANGLARET Sylvianne	04 73 96 54 76	Abandon : ne présente pas de Gentiane
MAZOIRES	GOUEZEC Jean-François	04 73 71 77 89 Fredéric Chabriat (adjoint au Maire) : 04 73 55 38 33	Abandon : ne présente pas de Gentiane
RENTIERES	LENEGRE Jean-Louis	04 73 71 83 42	Abandon : ne présente pas de Gentiane
SAINT HERENT	CHAZALON Robert	04 73 96 46 36 → pas de gentiane	Abandon : ne présente pas de Gentiane
TERNANT LES EAUX	COUPELON Pierre	04 73 71 47 36 → pas de gentiane	Abandon : ne présente pas de Gentiane

## VII. Prise de contacts concernant la réglementation

Prise de contacts relative à l'arrêté préfectoral précisant à qui revient la ressource exploitée : le propriétaire ou le gentianaire			
Organisme	Contacts	Démarche	Résultats
Préfecture du Cantal	04 71 46 23 00	Appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation vers la DDT Cantal</li> <li>Transmission de document</li> </ul>
DDT Cantal	04 71 68 03 03	Appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation vers la DDT Puy de Dôme</li> </ul>
DDT Puy de Dôme	04 73 43 16 00	Appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation vers le service économie agricole de Marmilhat</li> </ul>
Service économie agricole de Marmilhat	04 73 42 14 53	Appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orientation vers le Tribunal des Baux Ruraux</li> </ul>
Tribunal paritaire des Baux Ruraux	08 26 30 98 01	Appel téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de se rendre sur place pour consulter les registres : abandon de la démarche (information trouvée de manière plus efficace)</li> </ul>

Prise de contacts relative l'arrêté cadre ministériel permettant aux préfets de réglementer la cueillette de certaines espèces  
Savoir comment se justifie la mise en place de réglementation et connaître l'évolution et le ressenti associés à cette dernière :

- pourquoi a-t-elle été mise en place ?
- comment se traduit-elle (quelles sont ses clauses) ?
- comment et par qui est-elle gérée ?
- quels sont ses impacts sur la filière ?
- quelle évolution remarquez-vous à propos de la ressource Gentiane, depuis la mise en place de la réglementation ?
- quelles sont les mesures prises selon l'évolution remarquée ?

Organisme	Contacts	Réglementation	Résultats
DREAL Champagne -Ardenne (1988)	03 51 41 62 00 Thierry Douillard 03-51-41-64-07 thierry.douillard @developpement- durable.gouv.fr	Interdiction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe des stations de cette espèce dans le département de la Haute-Marne sur le plateau de Langres</li> <li>• Orientation vers le Muséum</li> </ul>
	Mme Françoise MORGAN 03 26 65 28 24 Muséum national d'histoire naturelle		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Origine</li> <li>• Gestion</li> <li>• Evolution</li> <li>• Problèmes relevés</li> </ul> <p>Personne ressource : Société SAB : Patrice LENFANT : 03 25 80 34 43 : abandon (manque de temps)</p>
DREAL De Franche Comté : Service biodiversité de Besançon :  03-81-21- 67-00  03 81 21 67 89	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Haute Saône (1990) 03.84.77.70.69</li> </ul>	Interdiction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Origines</li> <li>• Actions menées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature</li> <li>• Gestion</li> <li>• Impacts</li> <li>• Evolution</li> <li>• Problèmes rencontrés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doubs (1991) 03 81 21 67 00</li> </ul>	L'arrachage des racines de Gentiane jaune ne peut être pratiqué que sur les terrains privés par les propriétaires ou leurs ayant-droits. Cette récolte est soumise à l'approbation, par la Mairie, d'un plan de cueillette avec localisation du site. Au-delà d'une quantité supérieure à 200kg/an, ce plan de cueillette devra être soumis au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt pour approbation.	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jura (1993) 03.84.87.30.35 marie- jose.vergon- trivaudey@develo ppement-durable- gouv.fr → lui envoyer l'étude finale</li> </ul>		
DREAL PACA dreal marseille 04.91.28.40 .40	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Var (1990) 04.94.08.66.00</li> </ul>	Interdiction	Abandon des démarches par manque de temps
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaucluse (1992) 04.88.17.89.33</li> </ul>	Interdiction	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hautes Alpes (1993) 04.92.51.88.85</li> </ul>	Interdiction	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alpes de Haute- Provence (1995) 04 92 71 74 00</li> </ul>	A1 : Interdiction A 5 : Autorisation préfectorale assortie de prescription de collecte	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alpes Maritimes (2004) 04 93 72 70 00</li> </ul>	Interdite – autorisation de l'usage familial strict de la partie aérienne	

Organisme	Contacts	Démarche	Résultats
DREAL Rhône- Alpes Mathieu METRAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Isère (2010) 04 75 82 46 46</li> </ul> BOULARAND Unité Patrimoine Naturel 04 56 59 42 33	Restrictions : 4 racines par an et par adulte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abondance de la Gentiane</li> <li>Réglementation</li> <li>Impacts sur la filière</li> <li>Suivi</li> <li>Transmission des arrêtés préfectoraux</li> </ul>
DREAL Auvergne- Rhône- Alpes Unité Biodiversité et Ressources Minérales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loire (2004)</li> </ul>	Activités soumises à autorisation préalable et individuelle de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Loire	Aucune information : abandon des démarches par manque de temps
DREAL Midi Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ariège (2012) 05 61 23 09 91 Mme Frompier Nathalie 05 61 58 51 02</li> </ul>	Récolte avec prescriptions (date, accord, quantité, manuelle, remise en état)	Abandon des démarches par manque de temps

### **VIII. Communication avec divers acteurs**

- Rencontre des acteurs présents à la réunion de l'Association Gentiane Lutea : le mercredi 03/02/16
  - Fabrice Bahuchet : Gentianaire
  - Bernard Bornes : Commerce de gentiane
  - Serge Chabaud : Artense Gentiane SARL
  - Denis Chaud : SICARAPPAM
  - Anne Chevillard : Pernod Ricard
  - Laura Cuban et Luc Galenques : « Pêché de fleurs »
  - Philippe Desriviers : Société Avèze
  - Florent Fraisse : Gentianaire
  - Mohamed Ikhiwach et Daniel Imbaud : Société Oriane
  - François Picard : Champimousse SARL
  - Ines Chaud Ulrich: Cultivatrice
  - Philippe Vanoosthuyse : Gentianaire
- Impression du guide de bonnes pratiques : transmis aux acteurs concernés (principalement les communes)

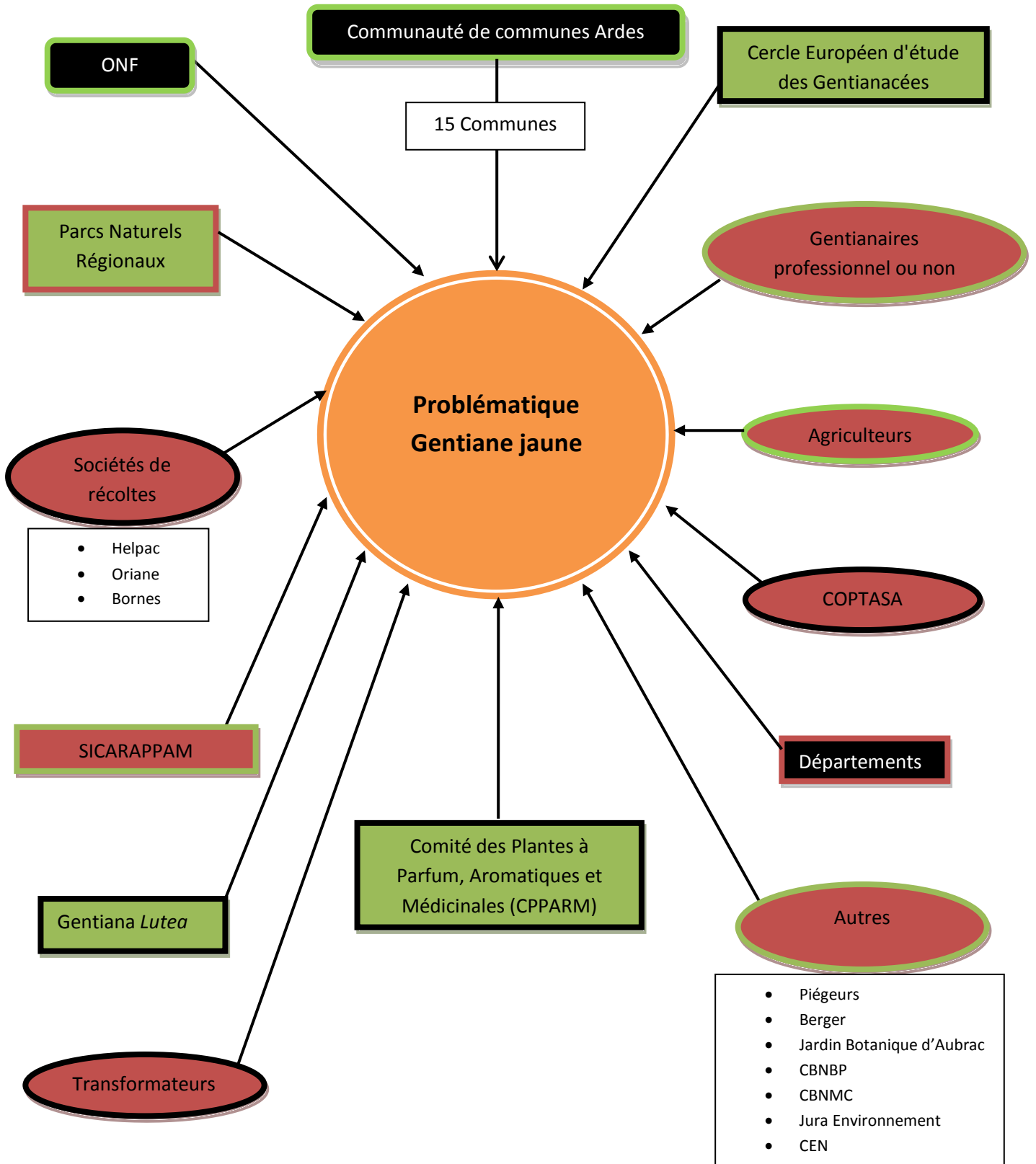
### **IX. Communiquer au sein du groupe et avec les acteurs**

- Création d'un rétro-planning sur GanttProject
- Organisation régulière de réunions avec :
  - Stéphanie Flahaut
  - Jacques Devedeux
  - Christian Perrier
- Création d'une page Facebook (partage des documents collectés et réalisés par le groupe)
- Création d'une adresse mail commune (pour communiquer avec les acteurs) : projet.gentiane@gmail.com

### **X. Finalisation**

- Analyse de l'enquête
- Mise en place de propositions
- Mettre en avant les difficultés que nous avons rencontrées (à l'image du manque d'organisation, de communication et transparence de la filière)
- Constitution et finalisation du dossier

# Ecosociosystème



## LEGENDE

Logique Ecologique

Logique Technico-Administrative

Logique Economique

## Questionnaire aux communes

---

- Quels peuvent être les avantages et les contraintes d'avoir la ressource Gentiane sur sa commune ?
- Avez-vous connaissance des acteurs engagés dans ce domaine ? Connaissez-vous des gentianaires ?
- Que représente cette ressource en terme de surface et quantité ? (sur 100% des prairies de la commune, quelle part est occupée par la Gentiane ?)
- Par qui faites-vous exploiter cette ressource ? (à quel intervalle, sur des pieds de quel âge ?)
- Comment s'organise l'arrachage de Gentiane ? (Contact avec le gentianaire ? Exigences particulières (guide de bonnes pratiques, autres... ?) Délais entre l'achat par le gentianaire et l'arrachage ? Un/une contrat/convention est-il signé ? Un témoin assiste-il aux pesées ? La commune émet-elle une facture ?
- Que pensez-vous de l'état de la parcelle exploitée après le passage des gentianaires ?
- Depuis quand la gentiane est-elle exploitée sur votre commune ? (registres ? Archives communales ?)
- Valoriser vous la gentiane sur votre commune (tourisme, entreprise qui utilise la Gentiane) ?
- Quelle est la proportion de terrains communaux et de terrains privés occupés par le Gentiane ?
- Y a-t-il une gestion encadrée pour la durabilité de la ressource sur votre commune ?
- Une réglementation est-elle mise en place ?
  - Pourquoi ?
  - Depuis quand ?
  - Comment et par qui est-elle gérée ?
  - Comment impacte-t-elle la ressource et la filière ?
  - (si non, comment percevriez-vous la mise en place d'une réglementation ? = favorable / défavorable)
- Selon vous comment évolue la ressource et la filière ?
- Quels outils, mis en place par la filière, vous seraient utiles pour organiser la gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire (bassin de production) ?
- Quels sont vos besoins et difficultés rencontrés ?



## Questionnaire aux propriétaires

---

- Quelle est la surface de vos terrains ?
  - Etes-vous propriétaire ou locataire ? (la location varie-t-elle en termes de tarif selon la présence de gentiane ?)
  - Avez-vous déjà fait exploiter la gentiane sur vos terrains ?
    - Si oui : depuis quand ?
    - Si non : pourquoi ? Prenez-vous en compte l'espèce dans la gestion de ces terres ?
  - Transformez-vous, vous-même votre ressource en Gentiane (liqueur, aliment pour bétail,...)?
  - Comment exploitez-vous la Gentiane ?
    - rotation
    - arrachage
      - technique
      - gentianaire
      - intervalle et âge des pieds récoltés
  - Avez-vous des exigences particulières quant aux méthodes employées par les gentianaires ?
  - Après le passage de gentianaires, que pensez-vous de l'état de vos parcelles exploitées?
  - Tenez-vous un registre pour gérer les rotations entre deux arrachages ? Pourquoi ?
  - Vos prairies sont-elles pâturées ?
    - Si oui qu'elles sont les espèces ? Avez-vous remarqué un impact du pâturage sur la Gentiane jaune ?
    - Si non, quels sont les usages du terrain et quels sont leurs impacts sur la ressource ?
  - Les prairies sont-elles fertilisées ?
  - Quelle quantité de Gentiane avez-vous fait prélever lors de la dernière récolte ?
  - Gérez-vous l'ensemble de vos parcelles en considérant la Gentiane ?
  - Quels sont pour vous les atouts et contraintes de la présence de la Gentiane sur vos terrains ?
  - La Gentiane valorise-t-elle vos terrains ou vos autres productions ?
  - L'exploitation de la Gentiane sur vos parcelles apporte-t-elle un revenu supplémentaire significatif ?
  - Quel est votre ressenti sur les acteurs que vous rencontrez lors de l'exploitation de votre Gentiane ?
  - Quels outils, mis en place par la filière, vous seraient utiles pour organiser la gestion de la ressource à l'échelle de votre exploitation et d'un territoire (bassin de production, guide,...) ?
  - Quels sont vos besoins et difficultés rencontrés ?
  - Selon vous, comment évoluent la ressource et la filière ?
  - Une réglementation est-elle mise en place ?
    - Pourquoi ?
    - Depuis quand ?
    - Comment et par qui est-elle gérée ?
    - Comment impacte-t-elle la ressource et la filière ?
    - (si non, comment percevriez-vous la mise en place d'une réglementation ? Favorable/Défavorable). Là aussi donner des pistes de réponse : impact par rapport à vos pratiques agricoles ? À la gestion de la prairie ? Aux revenus potentiels liés à la gentiane ?
  - Connaissez-vous l'association Gentiana Lutea ?
  - Avez-vous eu connaissance d'un guide de bonnes pratiques ?
-

# Questionnaire aux gentianaires

---

**Production/Vente :**

- Etes-vous gentianaire uniquement ou aussi exploitant et/ou propriétaire ?
- Etes-vous propriétaire de vos prairies ? Si non, à qui sont-elles ? (dans quel secteur géographique) pratiquez-vous votre activité ?
- Quel statut juridique possédez-vous pour l'arrachage de la Gentiane ?
- Quels sont vos rendements annuels, sur quelle surface ?
- Quelle quantité arrivez-vous à prélever par jour ?
- Valorisez-vous bien votre production ? Comment ?
- Quel est le prix de revente de votre récolte ?
- Qui vous achète votre production et qu'en fait-il ?

**Méthode de récolte :**

- Quelle est la méthode que vous utilisez pour récolter la Gentiane (mécanique/manuelle, outil : fourche du diable...) ? Quels sont les coûts associés à cette méthode ?
- Quelles sont vos méthodes pour choisir les pieds à récolter ? Quel âge ont-ils ?
- A quel intervalle récoltez-vous ?
- Combien de temps dans l'année vous prend la récolte de la gentiane ?
- A quoi correspond une journée type ?

**Ressenti sur la filière :**

- Etes-vous épanoui dans cette activité ?
- Quel est votre ressenti sur la filière Gentiane (demande, prix...)?
- Selon vous, comment évolue la ressource et la filière ?
- D'après vous, quels outils pourrions-nous mettre en place au sein de la filière en vue d'organiser la gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire (bassin de production...)
- Quel est votre ressenti par rapport à l'évolution de vos pratiques ?
- La ressource est-elle en baisse depuis votre activité ? Si oui avez-vous des pistes de solution ?
- Quel est votre avis sur une possible réglementation sur la cueillette de la Gentiane ?
- Une réglementation est-elle déjà mise en place ? Pourquoi ? Depuis quand ? Comment et par qui est-elle gérée ? Comment impacte-t-elle la ressource et la filière ?
- Quels sont vos besoins et difficultés rencontrés ?

## Questionnaire aux cultivateurs

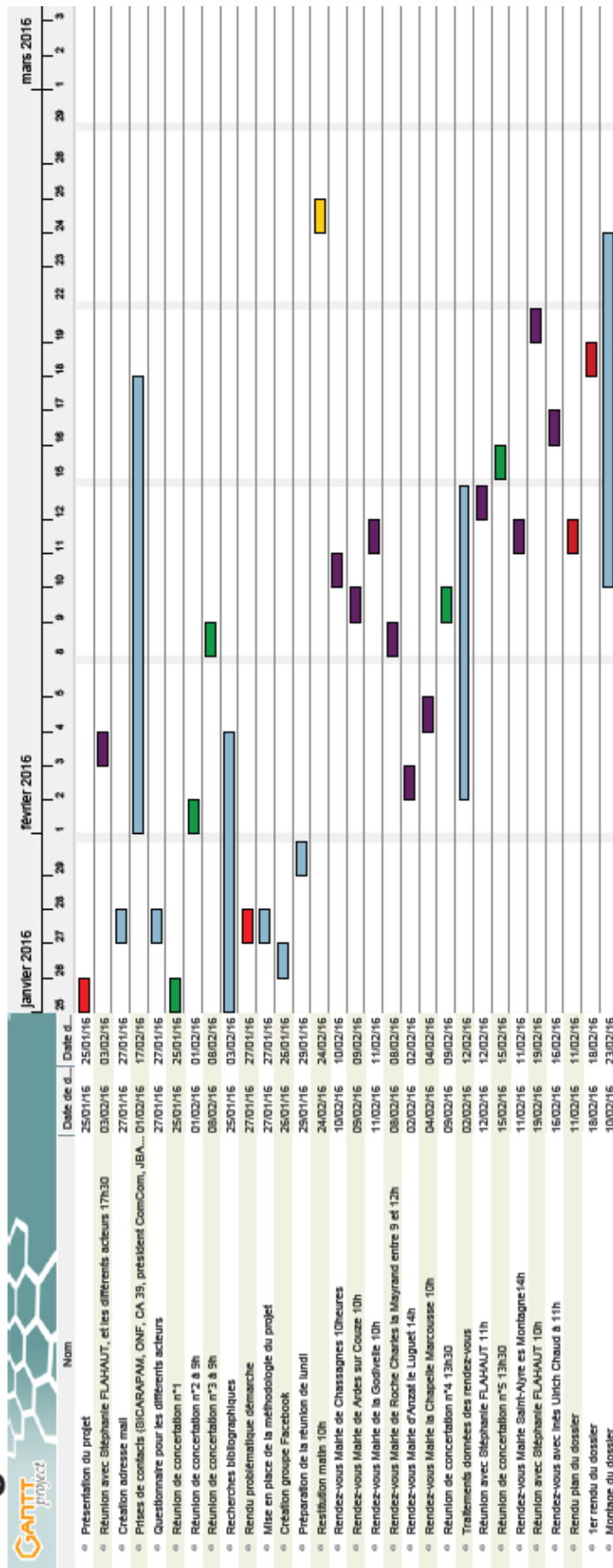
---

- Les parcelles exploitées vous appartiennent-elles ?
- Comment exploitez-vous la Gentiane ?
  - sur quelle surface
  - depuis combien de temps
  - UTH
  - ITK
  - arrachage
    - technique
    - gentianaire
    - intervalle & âge des pieds récoltés
    - tenez-vous un registre des arrachages
- Avez-vous des exigences particulières quant aux méthodes employées pour l'arrachage ?
- Quel est votre ressenti concernant l'état d'une parcelle exploitée après arrachage ?
- Cette culture peut-elle être mécanisée ?
- La Gentiane est-elle gourmande en intrant ?
- Quels sont les principaux facteurs pouvant impacter la production (ravageurs et maladies de la Gentiane) ?
- Produisez-vous en bio ou en conventionnel ?
- Cette culture est-elle rentable, avez-vous un chiffre d'affaires associé à cette production ?
- Qu'est ce qui est le plus coûteux ?
- Avez-vous une autre production à côté de la gentiane ? / une autre activité ?
- Comment évolue votre produit sur cette zone ?
- Quelle est la finalité de cette production ?
- Quelles sont pour vous les contraintes et les atouts de cette culture ?
- Quel est votre ressenti sur la filière Gentiane ?
- Selon vous, comment évolue la ressource ?
- Quels outils, mis en place par la filière, vous seraient utiles pour organiser la gestion de la ressource à l'échelle d'un territoire (bassin de production, guide,...) ?
- Quels sont vos besoins et difficultés rencontrés
- Une réglementation est-elle mise en place ?
  - Pourquoi ?
  - Depuis quand ?
  - Comment et par qui est-elle gérée ?
  - Comment impacte-t-elle la ressource et la filière ?
  - (si non, comment percevriez-vous la mise en place d'une réglementation ? Favorable/Défavorable)
  
- Connaissez-vous l'association Gentiana Lutea ?
- Avez-vous eu connaissance d'un guide de bonnes pratiques ?

# Rétro planning

Gentiane

## Diagramme de Gantt



Gentiane

19 févr. 2016

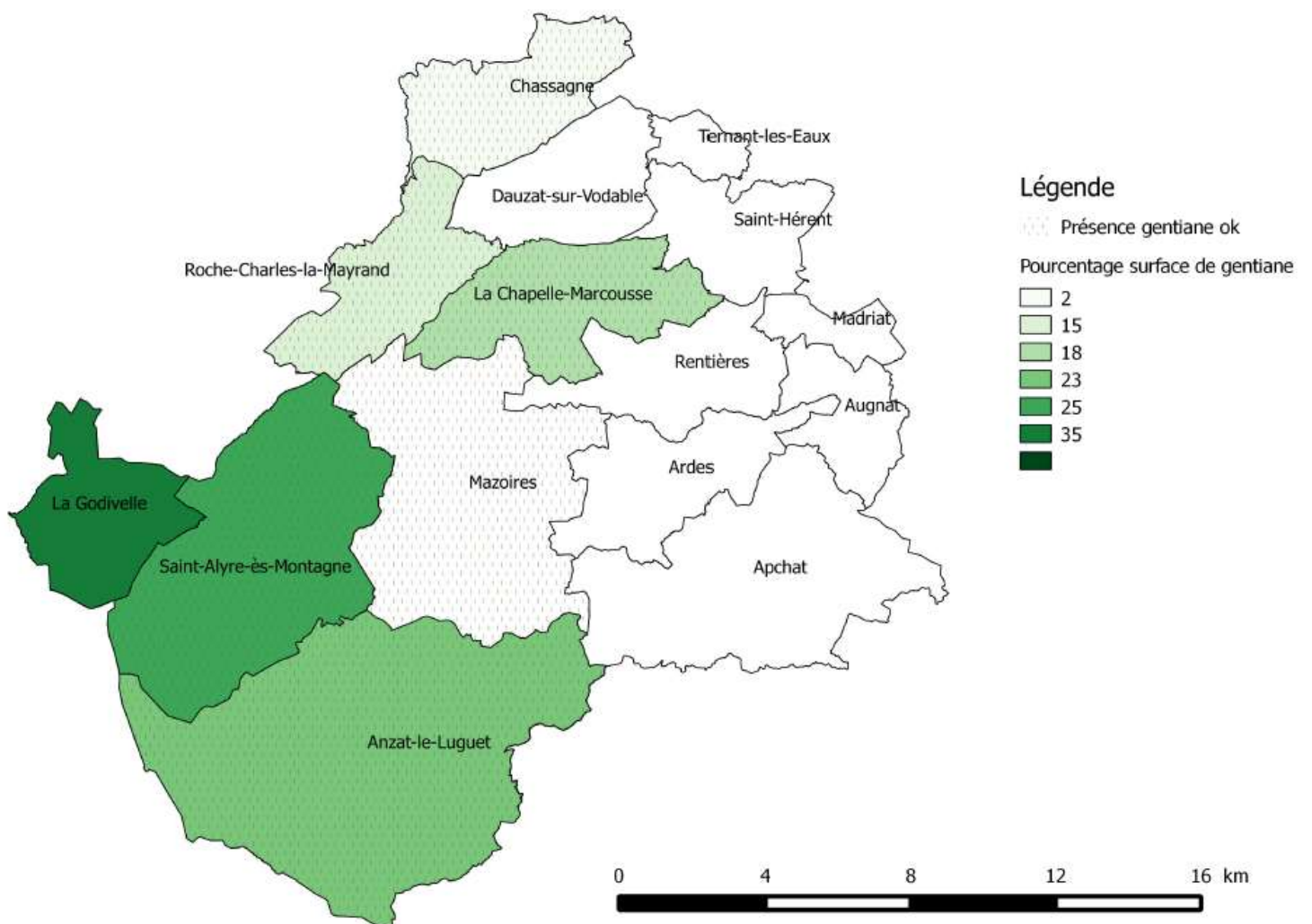
**Tâches**

2

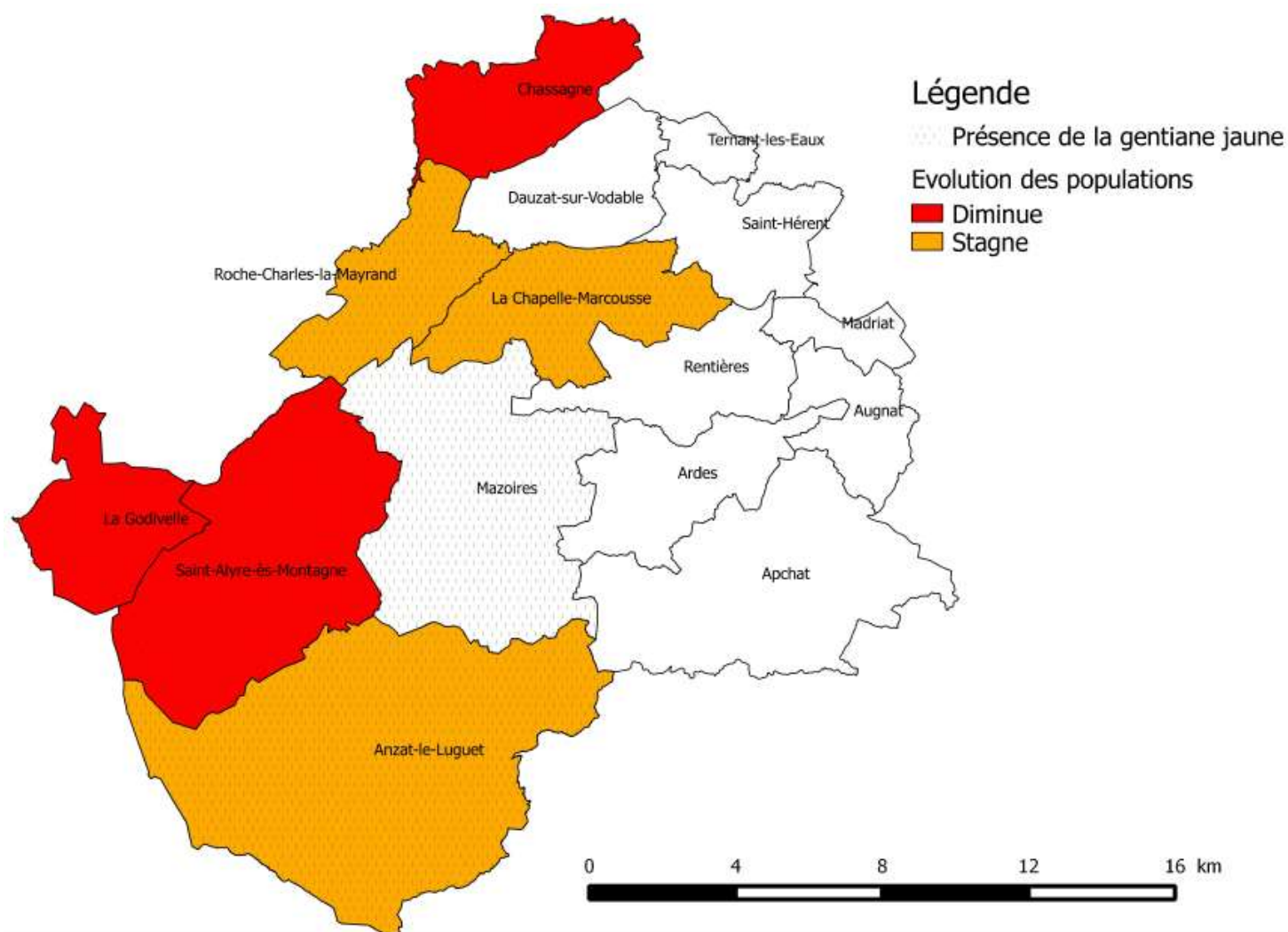
Nom	Date de début	Date de fin
Présentation du projet	25/01/16	25/01/16
Réunion avec Stéphanie FLAHAUT, et les différents acteurs 17h30	03/02/16	03/02/16
Création adresse mail	27/01/16	27/01/16
Prises de contacts (SICARAPPAM, ONF, CA 39, Président ComCom, JBA, M.Ginestet, CBNMC, PR, Maires...)	01/02/16	17/02/16
Questionnaire pour les différents acteurs	27/01/16	27/01/16
Réunion de concertation n°1	25/01/16	25/01/16
Réunion de concertation n°2 à 9h	01/02/16	01/02/16
Réunion de concertation n°3 à 9h	08/02/16	08/02/16
Recherches bibliographiques	25/01/16	03/02/16
Rendu problématique démarche	27/01/16	27/01/16
Mise en place de la méthodologie du projet	27/01/16	27/01/16
Création groupe Facebook	26/01/16	26/01/16
Préparation de la réunion de lundi	29/01/16	29/01/16
Restitution matin 10h	24/02/16	24/02/16
Rendez-vous Mairie de Chassagnes 10heures	10/02/16	10/02/16
Rendez-vous Mairie d'Ardes-sur-Couze 10h	09/02/16	09/02/16
Rendez-vous Mairie de La Godivelle 10h	11/02/16	11/02/16
Rendez-vous Mairie de Roche-Charles-la-Mayrand entre 9 et 12h	08/02/16	08/02/16
Rendez-vous Mairie d'Anzat le Luguet 14h	02/02/16	02/02/16
Rendez-vous Mairie La Chapelle Marcousse 10h	04/02/16	04/02/16
Réunion de concertation n°4 13h30	09/02/16	09/02/16
Traitements données des rendez-vous	02/02/16	12/02/16
Réunion avec Stéphanie FLAHAUT 11h	12/02/16	12/02/16
Réunion de concertation n°5 13h30	15/02/16	15/02/16
Rendez-vous Mairie Saint-Alyre-ès-Montagne 14h	11/02/16	11/02/16
Réunion avec Stéphanie FLAHAUT 10h	19/02/16	19/02/16
Rendez-vous avec Inès Chaud Ulrich à 11h	16/02/16	16/02/16
Rendu plan du dossier	11/02/16	11/02/16
1er rendu du dossier	18/02/16	18/02/16



## La surface occupée par la gentiane jaune sur chaque commune d'Ardes Communauté



## Evolution des populations de gentianes sur le territoire d'Ardes communauté

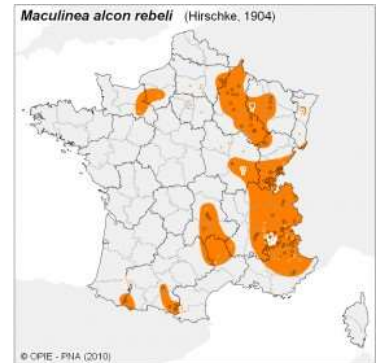


## *Maculinea alcon rebeli*



### Éléments d'écologie

**Habitat :** milieux herbacés mésophiles à xérophiles. Cycle de développement : la période de vol est courte et dure entre 20 et 31 jours. Elle s'étale de la mi-mai à fin juillet et elle varie selon la latitude, l'altitude et la période de floraison de la plante hôte. On estime l'espérance de vie d'un adulte à 13 jours, cependant la durée de vie moyenne varie de 3,5 jours à 6,5 jours. Les trois premiers stades du développement larvaire se passent dans les inflorescences de la plante hôte. Le dernier stade larvaire se déroule dans une fourmilière à partir de la fin de l'été. Une partie de la génération (25%) se nymphose à la fin du printemps suivant, l'autre partie (75%) reste une année supplémentaire dans la fourmilière.



**Caractéristiques du macro et du micro-habitat :** l'écocomplexe optimal est un complexe d'habitats sur substrat calcaire renfermant un réseau de milieux ouverts herbacés. Le macro-habitat optimal est une formation herbacée liée à un pâturage. Le micro-habitat optimal est une surface de quelques m<sup>2</sup> avec au moins un pied de gentiane croisette portant des tiges fertiles et dont l'apex émerge au-dessus de la végétation herbacée. La présence de nids de *Myrmica schencki* à proximité des pieds de gentiane est indispensable.

### Menaces

**Statut :** le taxon est considéré « vulnérable » à l'échelle du monde, « vulnérable » à l'échelle européenne et « quasi-menacé » (à l'espèce) en France. En Région il est considéré « en danger critique » en Alsace, « vulnérable » en Auvergne, « en danger critique » (pour l'espèce) en Centre, « vulnérable » en Franche-Comté et « vulnérable » (pour l'espèce) en Lorraine.

**Principales menaces :** l'isolement des populations par fragmentation et destruction de macro-habitats (diminution de la connectivité), le manque de connaissances, la gestion anthropogène du macro-habitat défavorable à une dynamique optimale de la sous-population et la dégradation de la (ou des) zone(s) de micro-habitats favorables.

### Enjeux

**Stratégie :** la gestion conservatoire, doit permettre le maintien et le suivi du macro-habitat notamment en améliorant la densité de pieds et de tiges de gentiane croisette (*Gentiana cruciata*) ainsi que celle des fourmilières de *Myrmica schencki*.

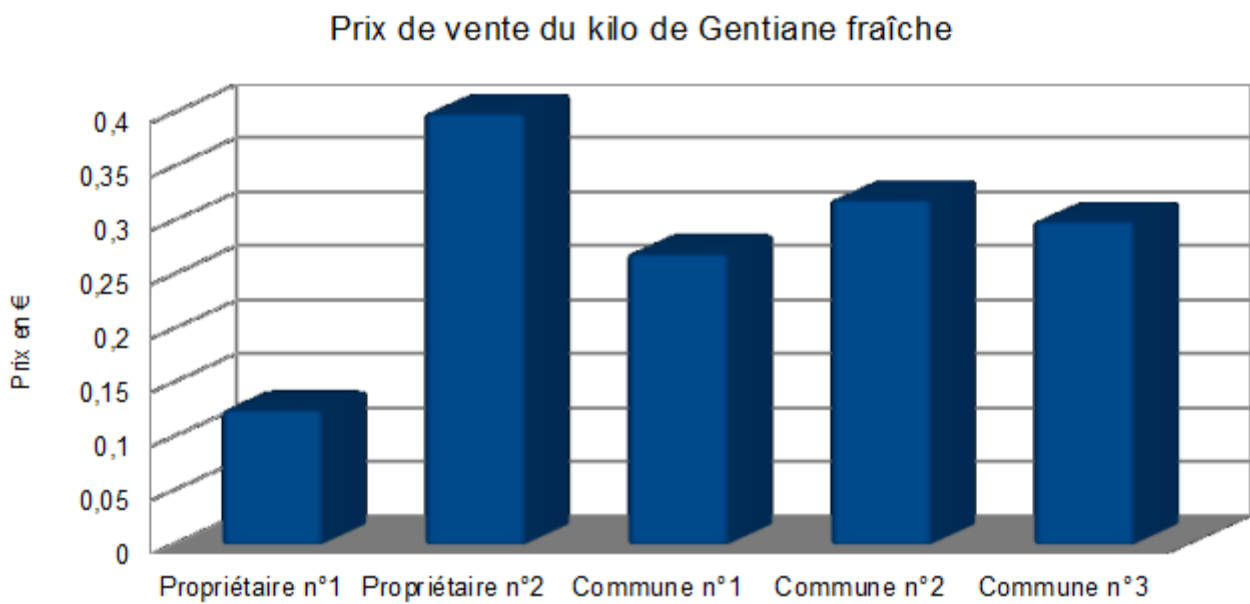
**Actions :** la priorité doit être mise sur l'acquisition de données (relevés botaniques et entomologiques de terrain et cartographie) et la mise en place d'indicateurs de suivi et de résultats (nombre de pieds de gentiane, d'inflorescences colonisées, surface de sol nu, nombre de dôme de fourmilières...). Il convient également d'évaluer l'évolution de la dynamique végétation et de recenser les pratiques agricoles sur et à proximité des stations.

**Déclinaisons régionales :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Picardie, Provence-Alpes-Côte-D'azur et Rhône-Alpes.

### Protections réglementaires

**France :** strictement protégée.

## Graphique indiquant les variations du prix de vente du kilo de gentiane fraîche



## Le campagnol terrestre

*Arvicola terrestris*

Depuis plusieurs dizaines d'années, en Auvergne et en Franche Comté, l'on observe des dégâts croissants dans les parcelles agricoles, côtoyées par le campagnol terrestre. Ce dernier, couramment appelé "rat taupier" est un mammifère rongeur herbivore naturellement pullulant (1 couple = 120 campagnols en 6 mois). Sa durée de vie est de 6 à 8 mois et son activité est souterraine : il utilise les galeries de taupes. Sa dynamique de population, s'étendant sur un cycle d'environ 7 ans, et évolue en quatre étapes : croissance, haute densité, déclin et faible densité avec un pic de pullulation à haute densité qui amorce le déclin.



Il n'évolue pas au sein des grandes cultures car le labour annuel le perturbe et l'encourage à conquérir des milieux plus stables. Son habitat favorable est la prairie permanente, puisque la ressource fourragère y est abondante. Cet habitat prairial, est associé à des systèmes agricoles rendus sensibles voire vulnérables par l'évolution des paysages agraires. Cette mutation paysagère (homogénéisation du milieu) augmente la connectivité des prairies entre-elles, ce qui rend les déplacements des campagnols plus aisés. Ces nouveaux milieux ouverts remplacent les habitats bocagers qui, autrefois, abritaient ses prédateurs.

Lorsque que le campagnol est présent en forte densité, les dégâts sur les prairies sont conséquents, et amènent à la baisse des rendements, et de la qualité fourragère. Les tumulis, par ingestion de terre, impactent la santé animale (baisse de la production, germes butyriques, baisse de la fertilité...). Ces désagréments contraignent l'agriculteur « à bosser plus » et l'exposent à un fort risque de maladies (ex : Échinococcose alvéolaire).



Pour lutter contre ce mammifère, les agriculteurs ont plusieurs solutions mais s'avèrent peu efficaces. Nous relevons les méthodes directes : luttes chimiques (empoisonnement) et piégeage. Cependant ces méthodes sont chronophages et onéreuses, c'est pourquoi il est souvent conseillé aux agriculteurs victimes de dégâts de favoriser la venue, l'installation et la préservation de ses prédateurs (rapaces, renards, hermines, ..), par exemple, en maintenant ou en plantant des haies. De plus, certaines pratiques agricoles permettent de lutter contre le campagnol terrestre, comme le labour (travail du sol) et l'alternance fauche/pâturage permettant la déstructuration des galeries par le piétinement des bovins.

*La Mission Haies d'Auvergne est une association qui accompagne les gestionnaires du bocage, sur les multiples fonctions qu'il assure, de manière à proposer des plantations utiles et adaptées à chacun. La haie favorise l'installation des prédateurs du campagnol terrestre...*

*Alors pensons-y !*

